Nations Unies S/PV.7918



Conseil de sécurité

Soixante-douzième année

Provisoire

7918e séance
Jeudi 6 avril 2017, à 16 h 30
New York

Président :	Mme Haley/Mme Sison	(États-Unis d’Amérique)
Membres :	Bolivie (État plurinational de)	M. Llorentty Solíz
	Chine	M. Liu Jieyi
	Égypte	M. Aboulatta
	Éthiopie	M. Alemu
	Fédération de Russie	M. Iliichev
	France	M. Delattre
	Italie	M. Cardi
	Japon	M. Bessho
	Kazakhstan	M. Umarov
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d’Irlande du Nord	M. Rycroft
	Sénégal	M. Seck
	Suède	M. Skoog
	Ukraine	M. Yelchenko
	Uruguay	M. Rosselli

Ordre du jour

Opérations de maintien de la paix des Nations Unies

Examen des opérations de maintien de la paix

Lettre datée du 4 avril 2017, adressée au Secrétaire général par la Représentante permanente des États-Unis d’Amérique auprès de l’Organisation des Nations Unies (S/2017/287)

17-09295 (F)





La séance est ouverte à 16 h 35.

Adoption de l’ordre du jour

L’ordre du jour est adopté.

Opérations de maintien de la paix des Nations Unies

Examen des opérations de maintien de la paix

Lettre datée du 4 avril 2017, adressée au Secrétaire général par la Représentante permanente des États-Unis d’Amérique auprès de l’Organisation des Nations Unies (5/2017/287)

La Présidente (*parle en anglais*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l’examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J’appelle l’attention des membres du Conseil sur le document S/2017/287, qui contient une lettre datée du 4 avril 2017, adressée au Secrétaire général par ma délégation, transmettant un document de réflexion sur la question à l’examen.

Je donne maintenant la parole au Secrétaire général.

Le Secrétaire général (*parle en anglais*) : Les opérations de maintien de la paix des Nations Unies sont un investissement en faveur de la paix, de la sécurité et de la prospérité mondiales. Partout dans le monde, les Casques bleus incarnent la détermination des peuples « à préserver les générations futures du fléau de la guerre », inscrite dans la Charte. Les accomplissements des opérations de paix sont un grand motif de fierté pour nous tous. Lorsqu’elles échouent dans leur mission, la douleur que nous ressentons nous pousse à faire mieux. Les soldats de la paix ont contribué à l’instauration d’une stabilité durable, d’El Salvador à la Namibie, en passant par le Timor oriental et la Côte d’Ivoire, ou encore le Mozambique ou le Cambodge. Cinquante-quatre missions ont achevé leur mandat et mis fin à leurs activités; deux autres feront de même dans les mois qui viennent. Voilà l’objectif que nous fixons à chacune des opérations de maintien de la paix : accomplir la mission qui lui a été confiée. Sauver des vies. Empêcher des atrocités massives. Préparer le terrain en vue d’instaurer la stabilité et une paix durable. Et se retirer. Ces missions doivent aussi, tout au long de leur cycle de vie, être efficaces en termes de coût. Aujourd’hui, le budget du maintien de la paix représente moins de 0,5 % des dépenses militaires mondiales.

Dès mon entrée en fonctions, j’ai tenu à déposer immédiatement une couronne à la mémoire de plus des 3 500 Casques bleus qui ont donné leur vie pour les idéaux de la Charte des Nations Unies. Nous avons une dette énorme envers eux pour leur dévouement et leur courage. La sécurité des Casques bleus restera une priorité.

(*l’orateur poursuit en français*)

D’une grande diversité, les opérations de paix des Nations Unies se déroulent dans des environnements extrêmement complexes. Il est de notre responsabilité commune de les adapter à notre monde changeant. Comme l’a clairement dit le Groupe indépendant de haut niveau chargé d’étudier les opérations de paix, nos ambitions ne correspondent pas à nos capacités, et nos objectifs ne correspondent pas aux ressources dont nous disposons pour les atteindre. C’est pourquoi les opérations de maintien de la paix semblent souvent aux abois, dépassées par l’ampleur de leur tâche. Dans bien des cas, les Casques bleus sont déployés dans des endroits où la paix elle-même est en jeu. Parfois, ils doivent affronter l’hostilité et le manque de coopération des gouvernements hôtes. Parfois, leur sécurité est gravement menacée par le terrorisme, la prolifération des armes et l’augmentation de la criminalité transnationale. Une dissociation existe aussi entre les processus politiques et certaines de nos opérations les plus importantes, qui semblent être dans l’impasse, sans réelle perspective de progrès.

Ce sont des défis que nous devons confronter ensemble. Au Secrétariat, nous devons être plus efficaces, plus efficients et mieux rendre compte de notre action.

Nous comptons sur l’Assemblée générale pour nous apporter un appui politique ferme, et assouplir les règles et règlements afin de faciliter notre travail. Nous comptons sur les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police pour déployer du personnel dévoué et bien formé. Nous comptons que les pays voisins des zones de conflit et les organisations régionales respecteront leurs obligations à l’égard des opérations de paix. Nous comptons sur l’appui total des pays hôtes. Et surtout, nous comptons sur le Conseil pour faire preuve d’unité et adopter des mandats clairs et réalisables.

L’Organisation des Nations Unies tire sa légitimité de la confiance que lui accordent les peuples du monde. Mais cette confiance a été ébranlée par les terribles affaires d’exploitation et d’atteintes sexuelles qui ont terni l’image de l’Organisation dans son ensemble, et aussi celle de quelques-unes de nos missions de maintien

de la paix. J'ai présenté mon plan visant à lutter contre ce fléau, et je suis déterminé à le mettre en œuvre, avec le soutien du Conseil.

(*l'orateur reprend en anglais*)

Nous devons nous doter d'une stratégie globale qui appuie la grande diversité de nos missions et tienne compte de toutes les dimensions de la paix, qu'il s'agisse de la prévention, du règlement des conflits, du maintien de la paix, de sa consolidation ou du développement à long terme. Cette stratégie doit reposer sur deux principes prépondérants.

Premièrement, il n'existe pas de solutions toutes faites. Certaines missions ont des mandats clairs et sont chargées de séparer les parties belligérantes ou de veiller au respect du cessez-le-feu dans un environnement relativement stable. Mais d'autres ont des mandats plus complexes et doivent protéger les civils et composer avec les nombreux groupes armés. La protection des civils demeurera une priorité absolue des opérations de maintien de la paix. En Somalie, nous appuyons la Mission de l'Union africaine, mandat que nous a confié le Conseil de sécurité. Au Mali, si les Casques bleus ne sont pas directement engagés dans la lutte contre le terrorisme et n'ont pas vocation à l'être, ils agissent en coordination avec les forces antiterroristes. Le Conseil de sécurité a récemment fait part de son appui à l'initiative régionale prise par les États Membres de la région du bassin du lac Tchad qui consiste à établir une Force multinationale mixte pour lutter contre Boko Haram.

Enfin, nos missions politiques appuient la paix et la réconciliation en Afghanistan et en Iraq, en collaboration avec les organismes de développement et d'autres acteurs. Toutes ces opérations jouent un rôle essentiel dans la consolidation et la pérennisation de la paix. Mais nos stratégies politiques, nos systèmes de gestion et notre administration ne sont pas conçus pour les appuyer efficacement. Nous devons tenir compte de la diversité géographique des missions et de leur évolution dans le temps pour leur donner une marge de manœuvre sans entraîner de coûts supplémentaires.

Deuxièmement, la réussite de chaque mission dépend du processus politique et de la participation active de toutes les parties prenantes, notamment des gouvernements. Le Conseil de sécurité a un rôle essentiel à jouer en s'assurant de la participation et de la coopération de tous. J'appuierai personnellement cet objectif par tous les moyens. Je me suis déjà exprimé ici, au Conseil de sécurité, sur l'urgente nécessité d'intensifier les efforts diplomatiques en faveur de la paix.

Nous avons déjà réalisé d'importantes réformes du maintien de la paix ces dernières années. Je remercie M. Hervé Ladsous pour le rôle majeur qu'il a joué, et compte sur son successeur au poste de Secrétaire général adjoint, M. Jean-Pierre Lacroix, pour reprendre le flambeau. Nous avons augmenté le nombre de pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police et amélioré la constitution des forces, de sorte qu'elles puissent être déployées plus rapidement. Les technologies modernes viennent améliorer notre capacité d'apprécier et d'analyser les situations. Nous avons décentralisé des fonctions essentielles et renforçons actuellement la gestion de la performance et le respect du principe de responsabilité. Ces réformes ont permis de réduire de 18 % le coût de chaque soldat de la paix depuis 2008 et de diminuer sensiblement l'effectif du personnel civil. Mais il reste encore beaucoup à faire.

À court terme, nous devons mettre fin aux opérations qui ont atteint leurs objectifs et remodeler celles qui ne répondent plus aux besoins sur le terrain. Nos missions en Côte d'Ivoire et au Libéria arrivent à leur terme, et nous devons envisager des réformes et des stratégies de sortie pour d'autres missions déployées de longue date. En Haïti, nous sommes prêts à transformer notre mission afin qu'elle se concentre sur l'appui politique, le renforcement des institutions et le développement. Au Darfour, l'évolution de la situation sur le terrain pourrait nécessiter une réduction sensible des forces. Chaque mission doit être envisagée dans son contexte politique particulier. Dans cet esprit, je me félicite de la décision du Conseil, prise la semaine dernière à l'unanimité, de renouveler le mandat de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo.

À plus long terme, je distingue neuf grands chantiers de réforme.

Premièrement, j'ai créé une équipe chargée d'examiner comment nous pouvons améliorer notre architecture de paix et de sécurité, qui me présentera ses conclusions d'ici juin.

Deuxièmement, il nous faut faire preuve d'une plus grande efficacité et d'un meilleur respect du principe de responsabilité. Trop de règles et règlements du Secrétariat semblent destinés à entraver plutôt qu'à faciliter nos travaux. Je suis résolu à changer cette

situation, et j'espère que les États Membres appuieront ma démarche, y compris à la Cinquième Commission de l'Assemblée générale.

Troisièmement, les opérations de maintien de la paix doivent recevoir du Conseil des mandats clairs, réalistes, actualisés, assortis de priorités bien définies et d'un calendrier adapté, et suffisamment souples pour pouvoir évoluer dans le temps.

Quatrièmement, les femmes doivent jouer un rôle beaucoup plus actif dans les opérations de paix et être présentes dans les contingents, les effectifs de police et le personnel civil. Et cela, pas seulement parce que la parité des sexes est un objectif essentiel en soi, mais parce qu'il a été prouvé que la participation des femmes accroît les chances d'instaurer une paix durable et réduit le nombre de cas d'exploitation et d'atteintes sexuelles.

Cinquièmement, il faut que nos opérations et notre stratégie fassent l'objet d'une planification, d'un contrôle et d'une direction plus efficaces et mieux coordonnés. La création d'un comité exécutif et le renforcement de la coopération entre le Département des affaires politiques et le Département des opérations de maintien de la paix visent précisément à remédier à ce problème. Je prévois également d'aller plus loin dans la décentralisation pour donner davantage d'autonomie à mes représentants spéciaux.

Sixièmement, nous devons recourir plus systématiquement aux technologies modernes. Cela nous aidera à accroître notre souplesse et notre mobilité. J'encourage les accords trilatéraux, grâce auxquels les pays qui le peuvent fournissent une formation et du matériel aux opérations de paix. Mais parallèlement à ces accords, je compte sur ces pays pour qu'ils augmentent le nombre des contingents qu'ils fournissent.

Septièmement, nous devons informer le public et mieux faire connaître le rôle indispensable que jouent nos opérations aux fins de la paix, de la sécurité et de la prospérité mondiales, et les résultats qu'elles obtiennent.

Huitièmement, nous devons resserrer les liens avec nos partenaires régionaux et sous-régionaux. Au Sommet de l'Union africaine au début de cette année, je me suis engagé à renforcer notre partenariat sur les questions politiques et les opérations de paix, en consolidant notre soutien mutuel et en poursuivant le renforcement des capacités. Le partenariat avec l'Union européenne continuera d'être d'une importance vitale pour les opérations de paix des Nations Unies. Les conflits dans lesquels les missions de la paix interviennent ayant des conséquences directes sur la sécurité en Europe, de nouvelles possibilités de coopération s'offriront certainement. Il est tout aussi important de développer nos relations avec des organisations sous-régionales comme la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et l'Autorité intergouvernementale pour le développement, entre autres. J'invite le Conseil de sécurité à envisager d'appuyer l'initiative du Groupe de cinq pays du Sahel.

Neuvièmement, et pour terminer, ces partenariats doivent s'appuyer sur un financement substantiel et prévisible. J'espère que le Conseil examinera la possibilité d'appuyer les missions auxquelles il donne son aval, soit au moyen des contributions des États Membres, soit par la promotion d'autres mécanismes de financement prévisible.

S'agissant des opérations de paix, nous sommes à la croisée des chemins. Notre tâche consiste à faire en sorte qu'elles gardent toute leur utilité en leur confiant des mandats clairs et réalisables, en leur proposant des stratégies efficaces et en leur fournissant l'appui nécessaire. Il ne sera pas possible d'y parvenir sans un effort collectif. Le Conseil peut compter sur mon engagement sans réserve. Mais je compte également sur l'unité et l'appui du Conseil, et je veux croire que, dans ce monde en pleine mutation, il s'acquittera de sa responsabilité principale : le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général de son exposé.

M. Seck (Sénégal) : Je voudrais, tout d'abord, remercier la présidence américaine du Conseil pour le mois d'avril d'avoir pris l'initiative d'organiser cette importante séance d'information sur l'examen des opérations de maintien de la paix.

La présente séance est importante à double titre pour le Sénégal. D'une part, en effet, le Conseil nous a confié la présidence du groupe de travail du Conseil de sécurité sur les opérations de maintien de la paix. D'autre part, et plus fondamentalement, mon pays, le Sénégal, s'est trouvé engagé dans des opérations de maintien de la paix depuis son indépendance en 1960, lorsqu'il a déployé un contingent militaire au Congo. Aujourd'hui, les Forces de sécurité et de défense sénégalaises sont déployées dans huit missions onusiennes. Je vais les citer, parce que c'est important : la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali, la Mission multidimensionnelle

intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine, la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti, la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo, l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour, la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud, l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire – qui est terminée maintenant – et le Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau, pour un effectif global de 3 631 personnes, dont 97 femmes.

Dans le cas du commandement des officiers généraux, des officiers généraux sénégalais assurent les fonctions de commandant à la force de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine, d'adjoint commandant de force à la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA), de commandant adjoint de la composante de police de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO), et de chef de l'état-major du Bureau militaire du Département des opérations de maintien de la paix au sein du Secrétariat, ici à New York. Ce qui place mon pays au septième rang des pays fournisseurs de contingents et de personnels de police, mais au premier rang des pays fournisseurs de personnels de police, tout court.

L'engagement de mon pays ne se limite pas aux missions de paix sous la bannière des Nations Unies. Présentement, le Sénégal est engagé avec une compagnie de combat et un hôpital de campagne de niveau deux en Guinée-Bissau, et une unité de 250 hommes en Gambie, dans le cadre de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest.

Je faisais ces rappels pour dire combien la présente rencontre est importante à nos yeux. Les opérations de maintien de la paix des Nations Unies continuent de se heurter à des défis politiques, sécuritaires, stratégique, opérationnelles et financières, dans l'appréhension correcte déterminera l'efficacité du maintien de la paix dans un environnement en constante évolution. Ces missions sont souvent appelées à protéger les populations civiles dans des conditions très complexes, avec des ressources et des capacités opérationnelles limitées, voire insuffisantes. Et, de plus en plus, elles sont déployées dans des environnements complexes, qui sont hostiles, qui constituent une menace pour leur propre sécurité, sans compter dès fois l'incompréhension et le peu de coopération des pays hôtes et des partenaires locaux.

Aussi, force est de reconnaître qu'il y a aujourd'hui un réel besoin d'adapter les opérations de paix aux défis propres à chaque théâtre, car chaque opération est une opération *sui generis*, comme au Mali, par exemple. Nous en parlions ce matin lors de l'examen de la MINUSMA (voir S/PV.7917). En dépit de la signature d'un accord pour la paix entre le Gouvernement et les principaux groupes armés, la MINUSMA opère dans un environnement délicat, marqué par des attaques ciblées contre le personnel des Nations Unies, les populations et les infrastructures civiles. Malgré l'adoption d'un concept stratégique révisé conformément à la résolution 2285 (2016), plusieurs besoins demeurent encore insatisfaits et la MINUSMA peine encore à réunir les capacités nécessaires, notamment en matière de soutien logistique autonome et de matériel majeur.

Il sied par conséquent de donner aux missions onusiennes les capacités et les moyens requis pour exécuter leurs mandats correctement et avec toute l'efficacité voulue, en particulier dans le domaine de la protection des civils. Mieux, il convient de veiller à ce que les mandats soient réalisables, et conformes donc aux réalités du terrain. C'est donc tout le sens du débat de haut niveau que mon pays avait organisé ici même en novembre dernier (voir S/PV.7802) pendant que nous présidions le Conseil de sécurité, avec pour objectif d'accorder une plus grande attention aux menaces asymétriques auxquelles font face les opérations de paix. Pour ce faire, la définition de mandats doit être opérée sur la base d'analyses approfondies, les plus objectives et les plus complètes possibles; ce qui implique une évaluation franche et claire des exigences, notamment en termes de ressources humaines, financières et logistiques, et ce avant tout déploiement.

Lorsqu'elles disposent d'un mandat clair, réaliste et donc réalisable, tout en bénéficiant de l'appui politique nécessaire, les opérations de paix restent l'un des outils les plus souples et les plus adaptés dont dispose l'Organisation pour faire face aux défis du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Hélas, aujourd'hui les opérations de paix sont confrontées à des obstacles majeurs et à des restrictions qui les empêchent de remplir pleinement leurs mandats, en raison de l'absence de paix ou de l'hostilité notée à leur égard dans beaucoup de théâtres. Les exemples de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour, de la MONUSCO, de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud,

pour ne citer que celles-là, nous montrent combien la dimension politique est essentielle pour une conduite efficace des mandats des opérations de paix.

Dans un contexte tel que celui du Soudan du Sud, où un processus politique viable tarde à voir le jour, les besoins de protection sont à la fois pressants et énormes. Un effort politique interdépendant est donc impératif pour permettre aux missions d'assumer, avec toutes les chances de succès requises, leurs tâches, notamment dans le domaine de la protection des civils. De même, au-delà du consentement, c'est la coopération de l'État hôte que nous devons chercher à sécuriser, car elle constitue le meilleur gage pour surmonter certains obstacles. Aussi, les missions ont-elles l'obligation de faire tout leur possible pour établir et maintenir une relation de confiance avec les États et les populations hôtes.

La question du degré d'acceptabilité du risque lorsque les soldats de la paix se déploient dans des conflits où des civils sont délibérément ciblés doit être examinée de façon objective, pour éviter que la crédibilité d'une mission ne pâtisse d'une action pouvant prévaloir en pareille circonstance. Par ailleurs, une stratégie politique viable doit sous-tendre l'action des missions onusiennes, comme l'ont indiqué du reste les trois examens menés à la demande des Nations Unies en 2015, portant sur les opérations de paix, la consolidation de la paix et le programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Il ne fait aucun doute que les opérations de paix en tant qu'outils politiques peuvent aider à mieux faire avancer les objectifs fondamentaux de la prévention des conflits, de la médiation, de la protection des civils et du maintien de la paix. Mais sans un règlement politique qui se traduirait par l'existence d'une autorité légitimes, avec la volonté et la capacité de l'État concerné d'assurer la sécurité des populations, des tâches essentielles, telles que la protection de celles-ci, ne pourraient pas être correctement assurée.

Il est également vrai que les Casques bleus peuvent aider à établir, soutenir et accompagner un processus politique pour protéger les civils en aidant les acteurs nationaux à respecter leurs obligations. Toutefois, les Casques bleus ne peuvent se substituer à ces derniers. Ayant la responsabilité première en matière de paix et de sécurité internationales, le Conseil de sécurité a un rôle central à jouer pour rendre les opérations de paix de l'ONU plus adaptées à leurs contextes et environnements respectifs. Sous ce rapport, un engagement politique précoce du Conseil de sécurité, avant le déploiement et pendant toute la durée de vie des missions, est essentiel.

À nos yeux, il est judicieux de souligner l'importance d'une réconciliation nationale inclusive, arrimée au double processus de réforme du secteur de la sécurité et du désarmement, démobilisation, réintégration sociale pour restaurer les fondamentaux du contrat social, constitué de la confiance des populations civiles et du professionnalisme des forces de l'ordre. Il y a va de l'aboutissement des efforts visant à prévenir la résurgence des conflits. Ainsi, avec l'Union africaine, le Conseil devra poursuivre les discussions sur les financements prévisibles et durables des opérations de soutien à la paix de l'Union africaine, conformément à la résolution 2320 (2016) adoptée en novembre, je le répète, sous présidence sénégalaise. Le Sénégal réitère son engagement dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales, engagement qui remonte, je l'ai déjà dit, à 1960.

Pour conclure, je dirai qu'il nous faut continuer ce processus de réforme tant nécessaire des opérations de maintien de la paix, j'allais même dire l'accélérer pour mieux l'adapter aux besoins et défis présents, actuels et à venir. À ce propos, les recommandations faites par les éminentes personnalités dans leurs différents rapports, ainsi que celles adoptées par l'Assemblée générale, contiennent des mesures ambitieuses sur des aspects importants, tels que la modernisation des équipements des contingents, la formation des personnels ou le relèvement du soutien financier des opérations. La mise en œuvre effective de ces recommandations permettrait assurément de faire franchir aux opérations de maintien de la paix une nouvelle étape dans le bon accomplissement de leurs missions, grâce au dialogue permanent, y compris dans la définition et le contenu des mandats, ce entre les différentes parties prenantes que sont les pays fournisseurs de contingents, le Conseil de sécurité, le Secrétariat, mais aussi les pays hôtes.

M. Rosselli (Uruguay) (*parle en espagnol*) : Je salue l'initiative prise par la délégation des États-Unis d'organiser la présente séance d'information. Je salue en particulier la présence du Secrétaire général et le remercie de son intervention et des concepts qu'il a présentés. Nous avons pris bonne note des neuf grands chantiers de réforme qui ont constitué la base de son exposé.

Près de deux ans après la publication du rapport du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix des Nations Unies (voir S/2015/446, annexe), l'Uruguay estime que les recommandations qu'il contient restent valides et que les États Membres

doivent continuer de s'employer à les appliquer. À cet égard, un grand nombre des questions formulées dans le document de réflexion (voir S/2017/287, annexe) se retrouvent dans le rapport et ses recommandations.

En tant qu'État Membre de l'Organisation, membre élu du Conseil de sécurité et pays fournisseur de contingents et d'effectifs de police, l'Uruguay appuie le processus d'examen des opérations de maintien de la paix visant à renforcer leur efficacité, afin qu'elles soient en mesure d'atteindre les objectifs pour lesquels elles ont été conçues.

Selon nous, les opérations de maintien de la paix relèvent de la responsabilité commune de trois acteurs : le Conseil de sécurité, les États ou parties qui accueillent les opérations de maintien de la paix et les pays qui fournissent des contingents et des effectifs de police. Chacun a un rôle à jouer, et chacun a une responsabilité. Le Conseil de sécurité doit assumer de multiples responsabilités pour garantir l'efficacité des opérations de maintien de la paix. Comme le souligne le rapport du Groupe indépendant, les solutions politiques doivent toujours inspirer la conception et le déploiement des opérations de paix des Nations Unies, et il importe de maintenir la dynamique politique. Il faut toujours garder à l'esprit le fait qu'une paix durable ne peut être réalisée ni maintenue au moyen d'interventions militaires et techniques, mais plutôt grâce à des initiatives politiques.

À cette fin, les stratégies politiques sur lesquelles sont fondées les opérations de maintien de la paix doivent recevoir l'appui d'un Conseil de sécurité uni. L'expérience nous a enseigné et continue de nous montrer que lorsque le Conseil est désuni, et que son rôle à l'appui du processus de paix n'est en conséquence pas clair, la réussite d'une opération de maintien de la paix peut être sérieusement compromise. Disons-le sincèrement, c'est ce qui s'est passé avec la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud. En outre, même si le Conseil de sécurité est uni, la responsabilité politique principale incombera toujours aux instances et aux acteurs politiques nationaux. L'ONU et les organisations régionales ne peuvent qu'appuyer et faciliter le processus de paix, mais elles ne peuvent pas grand-chose si les acteurs nationaux ne manifestent pas une réelle volonté de régler le conflit par des moyens pacifiques.

Une autre responsabilité cruciale du Conseil de sécurité consiste à renforcer la souplesse des opérations de maintien de la paix et à les doter de mandats clairs, sur la base des priorités identifiées, et à faire en sorte qu'elles puissent s'adapter à l'évolution de la situation sur le terrain. Des efforts ont été déployés à cet effet au cours des derniers mois, notamment lors de l'élaboration des mandats de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine et de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo, auxquelles ont été confiées des tâches sur la base de priorités clairement définies, même s'il reste beaucoup à faire.

De même, une fois qu'une opération de paix est déployée avec un mandat valide, le Conseil de sécurité doit exiger et obtenir des pays hôtes qu'ils respectent et appliquent pleinement les termes des accords sur le statut des forces. Ces documents constituent les garanties qui protègent le personnel volontairement mis à disposition des opérations de maintien de la paix par les pays, et, de ce fait, toute violation des accords est inacceptable et ne saurait être tolérée. De tels actes compromettent gravement l'efficacité des missions et les empêchent de s'acquitter pleinement des tâches qui leur ont été confiées. Ils vont des restrictions à la liberté de circulation aux restrictions d'accès à certaines zones, à des obstacles bureaucratiques concernant l'octroi de visas et l'acheminement de cargaisons de matériel de l'Organisation, et du refus d'autoriser le déploiement d'effectifs supplémentaires à l'expulsion de personnel de maintien de la paix, toutes choses qui empêchent les missions de fonctionner à plein régime.

Les pays fournisseurs de contingents et d'effectifs de police doivent également assumer leur part de responsabilité, car ce sont eux qui se mobilisent sur le terrain et sont chargés d'exécuter les mandats des opérations. Il est essentiel que le personnel de maintien de la paix déployé soit bien formé, entraîné et préparé pour réaliser l'ensemble des tâches prévues par le mandat. À cet égard, les restrictions nationales, qu'elles soient déclarées ou non, ce qui est pire, l'absence d'un commandement et d'un contrôle efficaces, le refus d'obéir aux ordres, le fait de ne pas réagir à des attaques contre les populations civiles et le manque de matériel ne peuvent être tolérés, car ils nuisent à la capacité de s'acquitter de la responsabilité commune de l'exécution efficace des mandats.

Malheureusement, nous avons constaté cet état de fait dans le contexte de plusieurs opérations de maintien de la paix, non seulement au niveau des contingents et des forces de police, mais aussi parfois au niveau de la direction des missions et de la chaîne de commandement, en particulier dans des situations où il

est urgent d'assurer la protection des civils. Sur ce point, je tiens à souligner la contribution des Principes de Kigali sur la protection des civils, auxquels l'Uruguay a adhéré et qui mettent en évidence l'importance que revêt la protection des civils pour préserver l'intégrité physique et morale des personnes en situation de conflit, en particulier les populations les plus vulnérables. Ma délégation estime que les Principes de Kigali peuvent constituer une contribution importante au processus de réforme, car ils visent à améliorer l'efficacité de la protection des civils en mettant l'accent sur la formation et le comportement du personnel de maintien de la paix déployé sur le terrain ainsi que sur un autre élément important, à savoir la reddition de comptes, surtout lorsque le personnel ne se montre pas à la hauteur.

Pour conclure, j'assure au Conseil que l'Uruguay est déterminé à continuer d'œuvrer à la réforme des opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

M. Iliichev (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous sommes reconnaissants de la convocation de la présente séance et nous remercions le Secrétaire général António Guterres de nous avoir fait part de son évaluation de la situation concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

Le maintien de la paix est un instrument clef de l'arsenal de moyens dont dispose l'ONU pour promouvoir la paix et la sécurité internationales, régler les conflits et appuyer les processus de renforcement de l'État durant la phase initiale de sortie de crise. La nature de plus en plus complexe des problèmes créés par les crises modernes, l'augmentation du nombre de situations de conflit et l'élargissement de leur portée géographique, les bouleversements politiques rapides, la présence de facteurs spécifiques qui déclenchent des conflits, notamment le terrorisme, la criminalité, le trafic de drogue et d'autres problèmes et menaces transfrontières – tous ces facteurs indiquent qu'il est nécessaire de transformer les activités de maintien de la paix des Nations Unies et de prendre en compte la nécessité d'améliorer leur efficacité.

Néanmoins, dans ces conditions difficiles, ce qui n'a pas changé, c'est l'esprit du maintien de la paix, à savoir qu'il n'existe pas d'autre option que le règlement des conflits. C'est précisément cette priorité que le Secrétaire général a établie, et le Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix était déjà parvenu à la même conclusion. Ce n'est pas un hasard si durant la présente séance, les organisateurs du débat ont suggéré que nous mettions l'accent sur la nécessité d'améliorer l'efficacité du maintien de la paix en nous concentrant sur les aspects politiques des activités des missions de maintien de la paix sur le terrain.

Nous devons convenir que les mandats de certaines missions sont lents à s'adapter à l'évolution de la réalité sur le terrain. Il est indubitable que certaines questions se posent quant à l'efficacité de l'action du Secrétariat en ce qui concerne la planification du cycle de vie des missions ou la coopération des missions avec les autorités du pays hôte. Il importe de rationaliser le processus d'élaboration des stratégies de sortie et de garantir une transition sans heurt vers la phase de reconstruction postconflictuelle, ce qui permettrait, d'une part, d'optimiser l'efficacité des dépenses, et, d'autre part, d'améliorer l'efficacité et l'impact des opérations de maintien de la paix.

Par ailleurs, nous estimons qu'il est inacceptable d'avoir recours à la pratique qui consiste à ce que le Secrétariat présente des demandes assorties d'estimations concernant les diverses composantes des opérations de maintien de la paix sans qu'elles soient correctement justifiées. Récemment, nous avons également constaté une vaste expansion artificielle des mandats des opérations de maintien de la paix, par l'ajout de tâches non essentielles. Nous avons souligné à maintes reprises que cette pratique est contreproductive, car elle réduit considérablement l'efficacité des missions.

Prenons l'exemple des tâches interprétées au sens large de la protection des civils, de la surveillance des droits de l'homme, y compris la problématique hommes-femmes, et de la prévention de la violence sexuelle. Ces fonctions sont souvent confiées au personnel civil des missions dont le déploiement et le maintien sont très coûteux. Par exemple, en République démocratique du Congo, presque chaque composante de la Mission dispose d'un expert de la communication avec la société. On en compte une trentaine. Est-ce vraiment nécessaire ou économiquement justifié?

Nous sommes convaincus que nous ne devons pas imposer aux opérations de maintien de la paix des tâches d'ordre social et humanitaire qui sont difficiles à réaliser. Ces facteurs ne constituent pas une menace pour la paix et la sécurité internationales, et ils relèvent de la compétence d'autres organes spécialisés de l'ONU. Il est important d'avoir une approche soigneusement équilibrée de la question des droits de l'homme dans le cadre du maintien de la paix. Nous ne remettons pas en cause l'importance de la promotion et de la protection

des droits de l'homme, mais nous croyons que déléguer aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies des fonctions touchant aux droits de l'homme qui ne relèvent pas de leurs compétences réduit les chances d'atteindre de leur objectif numéro un, qui est de séparer les belligérants et de les réconcilier et, en dernière analyse, de sauver des vies. C'est précisément le règlement du conflit qui est la condition *sine qua non* d'une amélioration de la situation en matière de droits de l'homme et de la mise en place d'institutions démocratiques dans un pays donné, et non l'inverse. Une trop grande attention accordée à la question des droits de l'homme conduit souvent à une compréhension déformée des causes de la crise et des nouveaux défis et menaces qui se présentent, ainsi qu'à une interprétation erronée des mandats des missions de maintien de la paix, ce qui réduit leur efficacité et peut mener à une certaine hostilité des pays hôtes et des pays fournisseurs de contingents.

On propose de plus en plus souvent de confier aux missions de maintien de la paix des mandats à composantes multiples, notamment des tâches de consolidation de la paix, surtout la promotion de la réforme du secteur de la sécurité, le désarmement, la démobilisation et la réintégration, ainsi que l'appui au rétablissement des organes de répression de l'état de droit en général. Nous pensons que ces tâches doivent être ciblées spécifiquement sur les causes spécifiques d'un conflit, afin d'éviter sa reprise. Le personnel de maintien de la paix ne peut pas se substituer aux autorités nationales ni s'ingérer dans les affaires politiques du pays.

Nous estimons que la réduction du financement de certaines opérations de maintien de la paix doit aller de pair avec une modification de leur mandat, l'accent étant mis en particulier sur la réduction des tâches parallèles non essentielles qui ne font que diluer les efforts de maintien de la paix pour s'attaquer aux causes profondes du conflit. Incontestablement, quelle que soit l'évolution du maintien de la paix, les directives essentielles resteront les dispositions de la Charte des Nations Unies et les principes fondamentaux du maintien de la paix des Nations Unies, à savoir le consentement du pays hôte, l'impartialité, le non-recours à la force sauf en cas de légitime défense pour mettre en œuvre du mandat du Conseil de sécurité. Malheureusement, certains pays considèrent de plus en plus ces éléments comme des obstacles à l'exécution des mandats des missions. Nous avons entendu dire qu'il fallait pouvoir interpréter les mandats de manière souple en fonction des conditions sur le terrain. Nous réaffirmons une fois de plus que c'est inacceptable. Nous pensons que ce sont précisément ces éléments qui garantissent l'efficacité des opérations de maintien de la paix. Chaque domaine nouveau ou en gestation du maintien de la paix doit respecter strictement ces principes.

Nous pensons également qu'il est important de mettre en garde contre les tentatives visant à politiser artificiellement l'activité des soldats de la paix. Nous sommes gravement préoccupés par les tentatives visant à interpréter de manière souple les normes du droit international humanitaire, en particulier celles relatives à la protection des civils en situation de conflit armé. Les Casques bleus ne doivent en aucun cas devenir partie à un conflit ou s'associer à ces parties. Or, c'est précisément ce qui se passerait si le Conseil de sécurité adoptait certaines des propositions faites par des États Membres qui envisagent un éventuel recours à la force par les soldats de la paix contre les États hôtes.

Toute action guidée par la nécessité de protéger la population civile est inacceptable si elle vise en réalité à réaliser des objectifs géopolitiques étroits, surtout si une telle action va à l'encontre des autorités légitimes d'États souverains. Comme l'a illustré l'expérience passée, cela cause l'augmentation du nombre de victimes civiles. Nous n'appuyons pas l'avis souvent exprimé selon lequel la protection des civils est l'objectif en soil des opérations de maintien de la paix en général. Je tiens à rappeler une fois de plus que la nécessité de protéger les civils est la conséquence d'un conflit et non pas la cause. Assurer la sécurité des civils ne peut être réalisé qu'en traitant les causes profondes des conflits. Soutenir et protéger les civils ne peut être qu'une mesure temporaire afin de donner le temps de trouver une solution politique et diplomatique.

En outre, nous sommes préoccupés par certaines questions figurant dans le document de réflexion (S/2017/287, annexe) en ce qui concerne la possibilité qui serait donnée aux missions de s'acquitter de leurs tâches sans le consentement stratégique du pays hôte. Nous pensons que c'est inapproprié, car cela va à l'encontre de l'un des principes fondamentaux et intangibles du maintien de la paix, qui ne saurait être révisé. Dans le même temps, le succès des opérations de maintien de la paix des Nations Unies dépend directement de l'établissement de relations constructives et mutuellement respectueuses avec le pays hôte et d'autres acteurs nationaux. Une coopération de ce type ne doit pas être imposée ni être artificielle. Elle doit être

fondée sur le désir naturel du pays hôte de coopérer, et elle est une conséquence directe du renforcement de la confiance à l'égard du travail de la Mission et de ses composantes.

Nous ne devons pas oublier que ce sont aux gouvernements qu'incombe au premier chef la responsabilité d'assurer la sécurité de la population, y compris contre les attaques terroristes. Ce sont eux qui assument la responsabilité principale de rétablir le processus politique, de garantir le développement et de s'attaquer aux causes profondes du conflit. La communauté internationale doit fournir un appui aux efforts locaux et régionaux, mais ne doit pas s'y substituer.

Il est difficile de ne pas convenir que les menaces et défis actuels qui ont changé la nature des conflits exigent une adaptation correspondante de l'Organisation. Des efforts politiques et de médiation compétents et exhaustifs doivent être une priorité dans les activités de maintien de la paix. L'histoire des conflits dans différentes régions du monde a montré que ces efforts permettent de s'attaquer aux causes profondes des conflits au lieu de n'en traiter que les symptômes. Sinon, des crises vont de nouveau éclater après une brève pause. Les missions de maintien de la paix des Nations Unies et les Casques bleus doivent être déployés dans des lieux où ils peuvent apporter une aide efficace tout en restant neutres et sans exercer de fonctions qui ne relèvent pas de leurs compétences. Si nous voulons permettre aux forces de maintien de la paix de s'acquitter plus efficacement de leur mandat, nous ne devons pas envisager diverses initiatives générales, mais plutôt fixer des objectifs clairs et réalistes pour les Casques bleus et mettre l'accent sur les causes spécifiques et les principaux problèmes de chaque conflit.

M. Rycroft (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je me félicite vivement de l'exposé du Secrétaire général. Je suis d'accord avec son plan contenant ses neuf grands chantiers de réforme et avec tout ce qu'il a dit.

Je tiens à rendre hommage aux femmes et hommes courageux qui servent dans les missions de maintien de la paix des Nations Unies. Pour de nombreuses personnes dans le monde, ils représentent le seul rempart entre la stabilité et le chaos. Plus de 3 500 membres du personnel de maintien de la paix ont trouvé la mort alors qu'ils servaient sous le drapeau de l'ONU, dont neuf cette année. Nous rendons hommage à leur sacrifice.

Nous avons un devoir à l'égard de ces soldats de la paix, de tous ceux qui risquent leur vie aujourd'hui et de toutes les personnes qu'elles protègent : nous devons poser les questions difficiles et fondamentales à propos du déploiement de missions de maintien de la paix. Le maintien de la paix est l'une des meilleures choses que l'Organisation ait jamais mise en place. Le maintien de la paix constitue le joyau de la couronne de l'ONU. Le maintien de la paix est le seul argument de vente de l'ONU. Le maintien de la paix est également un bon investissement. Sur le plan humain, le maintien de la paix des Nations Unies permet de sauver des vies. En termes de paix, il augmente considérablement le taux de survie des accords de paix. Nous devons continuer d'investir dans cet outil crucial qui permet de répondre aux appels à l'aide lorsque personne d'autre ne vient à la rescousse. Mais comme tous les investissements, nous devons examiner le marché.

Premièrement, nous devons réfléchir sérieusement avant de déployer des missions et nous demander si le maintien de la paix est le bon outil au bon moment. Les tours d'horizon prospectifs et les mécanismes d'alerte rapide nous donnent la possibilité d'utiliser d'autres outils. La diplomatie préventive, la prévention des conflits, la médiation et les mesures préalables visant à prévenir les conflits et les violations massives des droits de l'homme demeurent essentielles, mais elles doivent commencer bien avant que les forces de maintien de la paix ne soient nécessaires. Mais on laisse trop souvent passer l'occasion. Lorsqu'une mission de maintien de la paix est nécessaire, nous devons nous demander si cette mission a un objectif clair et une stratégie de sortie clairement définie. Est-elle dotée d'un mandat adéquat? Le Gouvernement hôte coopérera-t-il? Il existe au moins deux manières dont un gouvernement peut ne pas coopérer – en s'opposant au déploiement même d'une mission ou en entravant la capacité de la mission de s'acquitter de tous les éléments de son mandat une fois qu'elle a été déployée.

L'histoire nous a donné assez de tragédies pour justifier que nous appuyions le déploiement de forces de maintien de la paix lorsque les gouvernements des pays hôtes ne veulent ou ne peuvent protéger leurs propres citoyens – avec ou sans le consentement desdits gouvernements. Si le gouvernement hôte ne coopère pas, le Conseil a un rôle crucial à jouer. Nous devons veiller à ce que les États assument leur responsabilité première de prévenir les conflits, d'atténuer les souffrances et de veiller à ce que les cycles de conflit ne se répètent pas. Lorsqu'il existe des fauteurs de troubles opposés à la

paix, y compris les gouvernements hôtes qui cherchent à entraver les missions, nous devons utiliser tous les outils à notre disposition pour modifier ce comportement.

Mais trop souvent le message envoyé par le Conseil est un message de désunion et de confusion. L'année dernière, nous aurions pu faire pression sur les parties au Soudan du Sud, mais moment crucial, nous avons manqué d'agir. Nous ne pouvons pas nous plaindre maintenant du statu quo tragique qui afflige ce pays si nous ne sommes pas prêts à passer à l'action.

Une fois qu'une mission de maintien de la paix a été déployée, nous devons être prêts à reconnaître le moment où elle n'est plus l'outil approprié, lorsque d'autres éléments du système des Nations Unies sont mieux placés pour appuyer les besoins de développement et de consolidation de la paix – comme par exemple en Haïti, au Libéria et en Côte d'Ivoire. Nous savons que le maintien de la paix n'est qu'un des outils dont dispose l'ONU. Il ne peut pas couvrir tous les aspects de l'action des Nations Unies face aux conflits. Le maintien de la paix doit exister parallèlement à la prévention des conflits et à la consolidation de la paix.

Lorsque la force militaire est nécessaire, l'ONU n'est pas la seule organisation capable de la fournir. Il suffit de se tourner vers l'Afrique de l'Ouest, où la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest a fait preuve d'un leadership régional dans le cadre de déploiements au Mali et en appui à la transition politique en Gambie; ou vers la Somalie, où la Mission de l'Union africaine en Somalie réduit la menace posée par le groupe terroriste des Chabab.

Mais les opérations militaires ne peuvent que créer l'espace où le processus politique peut progresser. Nous devons donc redoubler d'efforts pour relever les défis politiques à la paix – pas seulement sur le plan de la sécurité – si nous voulons réaliser le programme du Secrétaire général sur la pérennisation de la paix.

Mon dernier point est que, lorsque nous déployons des missions de maintien de la paix, nous devons veiller à ce qu'elles soient efficaces. Cela signifie qu'il faut mieux planifier les missions, s'engager à fournir des contingents et du matériel et veiller à améliorer la performance des missions. Les mandats doivent être limités, réalistes et hiérarchisés, avoir un objectif clair et des critères de réalisation, tout en faisant fond sur les travaux d'autres entités des Nations Unies et en les complétant afin que nous puissions mesurer l'impact de leurs activités et procéder à la transition des tâches une fois l'opération de maintien de la paix achevée.

Nous devons procéder régulièrement à des examens robustes des missions afin de déterminer à quelle phase de conflit en est la situation et veiller à réagir comme il se doit et à fournir aux missions les ressources appropriées. Les promesses de contingents et de matériel doivent répondre aux lacunes spécifiques identifiées par l'ONU, y compris le déploiement d'un plus grand nombre de femmes. Nous devons développer des capacités plus vastes afin que l'ONU puisse déployer les outils les plus appropriés à l'exécution des mandats des missions.

Au final, les opérations de maintien de la paix doivent obtenir de meilleurs résultats, grâce notamment à une formation de qualité, à la fourniture de matériel approprié et d'une assistance médicale et à des responsable qualifiés et courageux. Les missions sont le visage humain de l'Organisation pour un grand nombre de personnes dans le monde. Elles doivent défendre les principes que nous représentons tous, tout en tenant les soldats de la paix responsables des résultats insatisfaisants ou de manquements au code de conduite, en particulier lorsqu'il y a des allégations d'exploitation et d'atteintes sexuelles. Les succès enregistrés par les soldats de la paix sauvent des vies, et nous avons envers eux et envers les personnes qu'ils protègent le devoir de poser ces questions difficiles et de trouver les bonnes réponses.

M. Umarov (Kazakhstan) (*parle en anglais*) : Je remercie la présidence américaine du Conseil d'avoir souligné l'importance de renforcer les objectifs et les dimensions politiques des opérations de maintien de la paix. Je remercie également le Secrétaire général pour sa démarche réformiste et novatrice de l'ensemble du processus de maintien de la paix. Nous appuyons pleinement sa vision dont l'objectif est d'accroître l'efficacité et l'efficience des opérations de maintien de la paix – ce qui est à la fois opportun et nécessaire.

L'évolution récente de la situation dans certaines opérations rend ce débat encore plus pertinent et opportun. Aujourd'hui, la paix et la sécurité sont menacées comme jamais auparavant. Il est donc nécessaire d'évaluer la façon dont les opérations du Département des opérations de maintien de la paix peuvent être renforcées, surtout dans le contexte de conflits asymétriques et de la montée du terrorisme et de la violence extrême.

En dépit de ces limitations, dans de nombreux pays, les opérations de maintien de la paix ont aidé les pays à clore le chapitre du conflit et à ouvrir la voie à un développement normal. Dans le même temps, les opérations de maintien de la paix des Nations Unies et la réponse de la communauté internationale dans son ensemble ont été contestées et jugées inefficaces dans certains cas. Ces revers offrent d'importantes leçons utiles pour décider comment et quand déployer les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, et quelle structure et quelle rationalisation seront nécessaires pour les appuyer. Ces opérations constituent également un outil politique permettant de rétablir et de maintenir la paix et la sécurité internationales.

Ma délégation fait les observations suivantes en vue d'assurer qu'une plus grande attention politique est accordée aux missions, des observations s'appliquant aux missions dans leur ensemble plutôt qu'à des cas spécifiques.

Premièrement, le maintien de la paix, avec ses aspects opérationnels, ne pourra jamais devenir l'élément central. Il doit être examiné en parallèle avec la prévention des conflits, la consolidation de la paix et le développement. Ces préoccupations doivent toutes être abordées simultanément, en vue de traiter des causes profondes du conflit politique et de réduire les risques de reprise des hostilités. Tous les efforts doivent être axés sur l'alerte rapide et l'analyse en temps voulu des moteurs des différends intra- ou interétatiques qui risquent de dégénérer en conflits violents.

Deuxièmement, la participation des organisations régionales et des États voisins dans le règlement des conflits est de plus en plus importante. Les récents exemples de réussite dans le bassin du lac Tchad et la région des Grands Lacs, où je me suis rendu le mois dernier, justifient que davantage de ces initiatives conjointes soient prises par l'Union africaine, l'Autorité intergouvernementale pour le développement et l'Organisation des Nations Unies. Les efforts de médiation déployés par les groupes d'États et de chefs d'État voisins ont permis d'enregistrer des succès considérables. Ils devront être renforcés par les missions de maintien de la paix du Département des affaires politiques, le système multilatéral collectif des Nations Unies, les médias et la société civile – puissants agents de changement politique.

Troisièmement, l'Assemblée générale et ses États Membres constituent également des influences politiques positives pour le financement et l'aide bilatérale. Les objectifs politiques ne peuvent être atteints que si le gouvernement du pays hôte et les parties sur le terrain en assument la maîtrise et la responsabilité.

Quatrièmement, les gains politiques ne peuvent perdurer que s'ils sont étayés par le désarmement, la démobilisation et la réintégration; la réforme du secteur de la sécurité et de l'état de droit; et la promotion des droits de l'homme. Les États fragiles doivent bénéficier de programmes d'aide et de sécurité pour promouvoir leur relèvement économique et social et leur développement à long terme. Il est également nécessaire d'examiner la question de savoir s'il est raisonnablement possible d'obtenir des garanties de sûreté et de sécurité du personnel des Nations Unies de la part des parties ou factions principales.

Cinquièmement, tout en envisageant de nouveaux mandats ou en élargissant ceux qui existent déjà, le Conseil de sécurité doit tenir compte de la mesure dans laquelle les parties à un conflit armé dans un pays se sont engagées dans un processus de paix et si un objectif politique clair est reflété dans le mandat. Le Secrétaire général et l'ensemble du système des Nations Unies doivent appeler périodiquement à une évaluation stratégique afin d'identifier toutes les options possibles pour l'engagement des Nations Unies, et de déterminer quelles mesures doivent être prises lorsque les processus politiques s'effondrent et si la mission doit se poursuivre.

Sixièmement, le Conseil de sécurité sera désormais tenu de surveiller de plus près les opérations de maintien de la paix et ce, sur une base permanente, compte tenu de la menace croissante posée par l'État islamique d'Iraq et du Levant/Daech, Al-Qaida, Boko Haram et d'autres groupes extrémistes violents et armés. Cela soulève la question de savoir si nous avons suffisamment de moyens et de ressources pour le faire et comment procéder.

Septièmement, le financement doit également être examiné dans la perspective de la sécurité globale et de la situation politique, militaire, humanitaire et des droits de l'homme sur le terrain lorsque les missions commencent et lorsque leurs mandats sont prorogés. Si les missions sont achevées ou réduites, nous devons également examiner les conséquences de ces mesures et voir si le vide sécuritaire sera occupé par des groupes terroristes. La question clef est de savoir comment empêcher ces groupes de pénétrer dans de nouveaux territoires, ce qui crée d'autres problèmes régionaux et mondiaux.

Huitièmement, les récents revers essuyés sur le terrain donnent une idée de l'évaluation approfondie à mener en continu des objectifs de la mission et de leur achèvement. Il est indispensable de concevoir des stratégies de sortie appropriées et de prévoir d'autres arrangements pour asseoir la stabilisation après le retrait d'une mission. Un tel cadre est nécessaire pour chaque mission.

Neuvièmement, nous apprécions à leur juste valeur les immenses efforts déployés par le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions pour améliorer le système de constitution des forces. Cependant, des améliorations demeurent possibles, comme par exemple l'introduction d'un système de rotation pour les pays fournisseurs de contingents. Cela pourrait contribuer à créer un meilleur climat entre les pays fournisseurs de contingents et à accroître l'efficacité globale des missions sur le terrain.

La diplomatie politique et le maintien de la paix vont de pair. Il n'existe aucune organisation comparable à l'ONU, avec ses opérations de maintien de la paix et ses trois piliers fondamentaux consacrés par la Charte. Il nous appartient donc de voir comment mener et appuyer au mieux les activités de maintien de la paix des Nations Unies, qui sont un outil indispensable et irremplaçable du nouvel agenda pour la paix.

M. Liu Jieyi (Chine) (*parle en chinois*) : La Chine se félicite de l'initiative des États-Unis de convoquer la présente séance. Nous remercions le Secrétaire général Guterres de son exposé et de la présentation de ses neuf chantiers de réforme. La Chine soutient le Secrétaire général dans ses efforts importants pour améliorer les opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

Depuis leur création il y a 70 ans, les opérations de maintien de la paix des Nations Unies ont joué un rôle important dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Compte tenu des changements profonds intervenus sur la scène internationale et de la complexité croissante des missions de maintien de la paix et des milieux dans lesquels elles évoluent, la mise en œuvre effective des activités de maintien de la paix se heurte à de graves problèmes. La communauté internationale nourrit de grandes attentes concernant l'amélioration des opérations de maintien de la paix et, à cet égard, je voudrais faire les observations suivantes.

Premièrement, il est capital de respecter les principes fondamentaux qui régissent les opérations de maintien de la paix et de gérer de manière appropriée les relations avec le pays hôte Les les buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et les principes du consentement des parties, de l'impartialité et du non-recours à la force, sauf en cas de légitime défense ou pour la défense du mandat, également appelés les trois principes du maintien de la paix, forment la pierre angulaire des opérations de maintien de la paix et conservent un rôle directeur irremplaçable dans le nouveau contexte d'aujourd'hui.

Il importe que la conduite des opérations de maintien de la paix se fasse dans le plein respect de la souveraineté des pays hôtes, dont les vues doivent être prises en compte, qu'il faut aider à renforcer leurs capacités en matière de sécurité, et avec lesquels il faut instaurer une relation mutuellement avantageuse.

Lorsqu'un pays hôte demande le retrait d'une opération de maintien de la paix et que la situation le permet, le Conseil de sécurité doit guider le Secrétariat dans l'établissement d'un calendrier de sortie clair afin d'éviter que la mission reste de manière indéfinie dans le pays hôte. Les opérations de maintien de la paix doivent s'adapter à l'évolution de la dynamique et revoir leur taille au besoin, afin d'optimiser les flux de ressources pour le maintien de la paix et de fournir une assistance tangible aux pays ayant des besoins urgents.

Deuxièmement, les opérations de maintien de la paix doivent avoir des mandats clairs, applicables et ciblés. Elles portent sur r les tâches essentielles que sont le règlement des conflits et la pérennisation de la paix. Il importe de planifier les mandats des opérations de maintien de la paix en tenant pleinement compte des besoins réels du pays hôte, du contexte de sécurité sur le terrain et de la capacité des pays fournisseurs de contingents, ainsi que d'autres facteurs, tout en adaptant leurs priorités à l'évolution de la situation à chaque phase de la mission.

Le Secrétariat doit partir du principe général – et agir dans l'intérêt à long terme – du maintien de la paix et de la sécurité internationales, prendre des mesures efficaces pour améliorer le système de commandement des opérations de maintien de la paix et la performance de celles-ci en les rendant plus efficaces et rationnelles et renforcer leur capacité à faire face aux complexités afin de s'acquitter des tâches qui leur sont confiées en vertu de la Charte des Nations Unies.

Troisièmement, il faut améliorer la communication et la coordination avec les pays fournisseurs de contingents, car ce sont eux les principaux acteurs

des opérations de maintien de la paix et parce qu'ils contribuent et sacrifient énormément à ces opérations. Les soldats de la paix déployés par les pays fournisseurs de contingents sont en première ligne et sont ceux qui connaissent le mieux les défis et difficultés auxquels ils se heurtent dans l'accomplissement de leurs tâches.

Le Conseil de sécurité doit donc communiquer davantage avec les pays fournisseurs de contingents pour avoir une connaissance approfondie des progrès réalisés par les opérations de maintien de la paix, de la situation dans le pays hôte et des difficultés auxquelles sont confrontés les pays fournisseurs de contingents. Il doit respecter pleinement leurs points de vue, prendre activement des mesures pour améliorer la sécurité des Casques bleus et renforcer les capacités d'alerte rapide en ce qui concerne les menaces potentielles à la sécurité et fournir un soutien logistique suffisant pour s'assurer que tous les équipements, fournitures et mesures nécessaires en matière de sécurité et au plan médical sont disponibles.

Neuf des 16 missions de maintien de la paix des Nations Unies actuellement déployées le sont en Afrique. Douze des plus grands pays fournisseurs de contingents sont des pays africains. Il est impératif de renforcer la communication et la coordination avec les pays africains dans le domaine du maintien de la paix et de leur apporter une assistance accrue si on veut améliorer vraiment les opérations de maintien de la paix. Ces dernières années, l'Union africaine s'est engagée activement à accroître l'autonomie d'ensemble des pays africains en matière de maintien de la paix et a obtenu des résultats considérables à cet égard. La Chine a toujours été favorable à ce que les problèmes africains à la façon africaine. La Chine a toujours soutenu l'Union africaine et d'autres organisations régionales et sous-régionales dans leurs efforts pour jouer un rôle actif dans le règlement des problèmes régionaux.

La Chine est favorable à ce que l'ONU étende et approfondisse sa coopération avec l'Union africaine dans le domaine de la paix et de la sécurité, en écoutant attentivement les opinions et préoccupations des pays africains à cet égard et de soutenir activement le renforcement des capacités africaines de maintien de la paix.

Au fil des ans, les opérations de maintien de la paix dirigées par l'Union africaine ont joué un rôle déterminant. L'ONU doit accroître son soutien politique à ces opérations et leur fournir une assistance accrue dans les domaines de la formation du personnel, de l'assistance logistique et du soutien financier, et envisager de créer un mécanisme de financement durable et prévisible.

En tant que premier plus grand fournisseur de contingents parmi les cinq membres permanents du Conseil de sécurité et deuxième plus grand contributeur financier aux activités de maintien de la paix des Nations Unies, la Chine contribue grandement à la cause du maintien de la paix des Nations Unies. La Chine s'emploie à respecter tous les engagements pris par ses dirigeants s'agissant de soutenir davantage les opérations de maintien de la paix des Nations Unies en mettant activement en place une force de maintien de la paix en attente, en accélérant vigoureusement l'envoi d'hélicoptères et en dispensant une formation aux forces de maintien de la paix du monde entier, en particulier des pays africains. La Chine va œuvrer pour que le Fonds Chine-ONU pour la paix et le développement soit davantage en mesure d'agir concrètement dans les pays en développement, notamment les pays africains, et d'aider l'Afrique à renforcer ses capacités de maintien de la paix.

La Chine est prête à travailler avec l'ensemble des États Membres de l'ONU pour contribuer davantage à l'amélioration des opérations de maintien de la paix des Nations Unies et, par là-même au renforcement du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

M. Delattre (France) : Je remercie chaleureusement le Secrétaire général pour son importante intervention et voudrais l'assurer du plein et entier soutien de la France à l'approche qu'il vient d'exprimer. Je remercie également la présidence américaine du Conseil pour l'organisation de cette séance. Le thème qui nous réunit aujourd'hui, le maintien de la paix et les hommes et les femmes qui le servent, les Casques bleus, sont, pour beaucoup, l'identité et les visages des Nations Unies.

Je voudrais souligner trois points en particulier.

Mon premier message est que les activités de maintien de la paix de l'ONU sauvent chaque jour des vies et remplissent une mission irremplaçable. Hier en Namibie, au Cambodge, au Salvador, en Slovénie, en Sierra Leone, au Libéria, au Timor-Leste, en Côte d'Ivoire; aujourd'hui en République centrafricaine, au Mali, en République démocratique du Congo, au Soudan du sud, au Liban, au Darfour, les Casques bleus évitent des combats, protègent des civils, ouvrent l'espace nécessaire aux processus politiques. Ils le font à un coût limité, puisque le budget des opérations de maintien de

la paix représente à peine 0,5 % des dépenses militaires annuelles mondiales. Il s'agit donc d'un investissement à la fois indispensable et responsable.

Les plus grands traumatismes depuis la Seconde Guerre mondiale sont ceux où le maintien de la paix a failli – je pense notamment à Srebrenica et au Rwanda – et ceux où le maintien de la paix n'est pas présent, comme en Syrie. Ces échecs marquent légitimement notre mémoire collective. Mais chacun sait qu'une base de Casques bleus constitue souvent pour les populations vulnérables le seul espoir face à des groupes armés qui terrorisent, pillent et tuent; la seule issue pour des populations vulnérables; le seul recours pour, tout simplement, avoir une chance de survivre. Qui d'autre voudrait, et pourrait, assurer la protection des civils sur autant de théâtres risqués? À l'inverse, qui voudrait prendre la responsabilité de livrer à leur sort les populations au Soudan du sud, en République démocratique du Congo ou en République centrafricaine? Je voudrais ici saluer l'action des près de 110 000 hommes et femmes déployés, qui, aujourd'hui, œuvrent à éviter de telles tragédies, et rendre hommage aux plus de 3 400 Casques bleus qui ont perdu la vie en mission depuis 1948.

Mon deuxième message, c'est que le maintien de la paix onusien fait l'objet d'un effort de revue constant et reste engagé dans une dynamique permanente d'amélioration. Depuis des années, la réflexion est engagée pour améliorer le maintien de la paix. Beaucoup a déjà été fait. Conceptuellement, les dernières opérations, « multidimensionnelles intégrées », articulent leurs mandats autour de priorités immédiates et vitales – à commencer par la protection des civils et des droits de l'homme – et des tâches de plus long terme comme le soutien aux processus politiques, aux réformes, ou encore au rétablissement de l'autorité de l'État, qui sont un gage d'efficacité et de succès pour une sortie de crise durable. Ces mandats requièrent une approche intégrée par tous les acteurs des Nations Unies, y compris les fonds, agences et programmes. Le Représentant spécial du Secrétaire général en est devenu le chef d'orchestre dans la logique de continuum de paix, de sécurité et de développement que nous encourageons.

Beaucoup a été fait aussi sur le plan opérationnel. On attend aujourd'hui des opérations de maintien de la paix qu'elles soient actives et robustes dans la protection des civils, comme l'illustrent par exemple les actions récentes de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA). Nous sommes engagés dans une montée en gamme des troupes, des capacités et de la conduite : formation, équipements, renseignement, soutien médical, capacités linguistiques – promues notamment par la Francophonie –, moyens aériens, composantes de police. Sans être exhaustif, voilà autant de domaines qui évoluent significativement. C'est un effort lourd. Les pays contributeurs en troupes et le Secrétariat y sont pour beaucoup. Au regard de ces progrès, les opérations onusiennes sont celles qui offrent le plus haut degré de légitimité et d'intégration pour répondre aux conflits. Le déploiement d'opérations nationales, tel celui de la France au Sahel et en République centrafricaine, ne peuvent agir qu'en complément, jamais en substitution. Mais les Nations Unies ne sont pas toujours l'outil adapté ou l'outil unique. C'est là que le partenariat avec les organisations régionales prend tout son sens, et nous soutenons les travaux engagés avec l'Union africaine, via la résolution 2320 (2016), sur la base des avantages comparatifs et dans le respect de la Charte des Nations Unies.

Est-ce à dire que tout va bien? Non, mais – c'est mon troisième message – il faut être juste dans le diagnostic et déterminé dans les remèdes. Certaines difficultés concernent des situations particulières, d'autres sont plus systémiques. Les abus sexuels ont trahi la probité et la vocation protectrice des Casques bleus. Des manquements graves à l'impératif de protection des civils, au Soudan du Sud comme ailleurs, choquent encore nos consciences. De la politique de tolérance zéro sur les abus sexuels aux enquêtes menées sur les manquements aux mandats, tout doit être fait pour corriger et prévenir ces dysfonctionnements graves. Mais sur l'analyse globale, il faut être juste dans le diagnostic. Les difficultés structurelles du maintien de la paix sont aussi extérieures aux opérations. Si certaines s'enkystent, si d'autres semblent trop timorées, c'est que ces opérations ne peuvent réussir que si elles sont assises sur une triple fondation : l'unité du Conseil de sécurité; la volonté politique des parties de sortir du conflit; et des troupes déterminées dans la mise en œuvre du mandat.

Des éléments qui précèdent, la France appelle à tirer quelques conclusions pour continuer à faire du maintien de la paix un outil adapté aux enjeux actuels. Tirer des conclusions, cela veut dire d'abord fermer les opérations et passer le relais aux équipes pays lorsque le mandat est rempli, comme cela est actuellement le cas avec l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire ou la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti.

Nous pourrions y ajouter la Mission des Nations Unies au Libéria et la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo, qui ont largement atteint leurs objectifs. Tirer les bonnes conclusions, cela veut dire aussi reconnaître que certaines missions, malgré les frustrations suscitées par la lenteur des processus politiques, doivent être préservées car elles remplissent un rôle vital, comme le font notamment la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali, la MINUSCA ou encore la Force intérimaire des Nations Unies au Liban.

Tirer les bonnes conclusions, cela veut dire aussi continuer à œuvrer pour que les opérations soient vraiment mises en condition de réussir. Il y a plusieurs axes pour cela. Premier axe : favoriser l'unité du Conseil de sécurité dans le pilotage des opérations. L'appui unifié du Conseil est en effet le gage de leur réussite. Deuxième axe : renforcer notre accompagnement des processus politiques, y compris lorsqu'ils reviennent aux partenaires régionaux, comme au Soudan du sud. Tout doit être fait pour assurer la cohérence de notre action collective et l'obtention de résultats. Et nous devons nous rappeler que la réussite de ces efforts politiques nécessite que les violences cessent, et que les civils soient protégés. Troisième axe : structurer la relation avec l'État hôte pour qu'elle soit un échange d'engagements et de responsabilités. C'est pourquoi nous soutenons les cadres d'engagement mutuel et leur généralisation. Quatrième axe : continuer nos efforts pour donner aux opérations les troupes, les compétences et les équipements adaptés à leurs mandats. Cela suppose de continuer le partenariat tripartite entre le Conseil de sécurité, le Secrétariat et les pays contributeurs de troupes et de police, auquel la France, vous le savez, contribue activement. Enfin, tirer les bonnes conclusions, cela veut dire travailler dans une direction ambitieuse, exigeante, qui consiste à mieux insérer le maintien de la paix onusien dans son environnement global et dans la logique de continuum de paix promue, avec le plein soutien de la France, par le Secrétaire général.

Pourquoi le maintien de la paix, construction au départ *ad hoc*, a-t-il vu ses ambitions et ses moyens croître de la sorte? Parce qu'il est notre outil à tous, et parce que depuis 60 années, il a fait la preuve et il fait la preuve de son utilité. Nous nous réjouissons de l'échange qui se tient aujourd'hui, un échange important, dont je remercie à nouveau la présidence américaine, qui nous permettra de rendre notre action collective plus forte et plus efficace encore.

M. Cardi (Italie) (*parle en anglais*) : Je voudrais vous remercier, Madame la Présidente, d'avoir convoqué ce débat, et le Secrétaire général de sa déclaration, dans laquelle il a esquissé la voie à suivre pour apporter des changements radicaux aux missions de maintien de la paix afin qu'elles soient plus adaptées à notre époque.

L'Italie assure la sécurité au niveau mondial. Nous sommes le premier fournisseur de Casques bleus parmi les pays occidentaux. De plus, nous participons à diverses missions non onusiennes, notamment en Afghanistan, en Iraq et en Somalie, ainsi qu'à la lutte contre la traite d'êtres humains et le terrorisme dans la région de la Méditerranée.

Dans un monde qui a connu une augmentation spectaculaire des problèmes de sécurité, le maintien de la paix demeure un outil essentiel pour maintenir la paix et la sécurité. Nous ne devons pas oublier les nombreuses réussites des Nations Unies en matière de maintien de la paix, et nous devons y faire fond. Par exemple, la Force intérimaire des Nations Unies au Liban joue un rôle fondamental d'interposition entre les parties et de médiation, grâce à son mécanisme tripartite. Il s'agit d'un exemple concret de prévention des conflits grâce à la patience, au dévouement et aux efforts constants des parties et d'une mission qui contribue considérablement à la stabilité régionale. En Afrique de l'Ouest – au Libéria et en Côte d'Ivoire –, les missions de paix ont aussi atteint leurs objectifs grâce à la dimension politique de la présence des Nations Unies, à une action coordonnée au niveau régional et au rôle critique de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest.

Comme l'a souligné le Secrétaire général, nous avons besoin d'une approche plus globale de la paix. Les opérations de paix devraient être appréhendées dans le contexte plus large de la prévention, de la consolidation de la paix, de la pérennisation de la paix et de la stabilisation après un conflit, dans une sorte de processus de paix global qui se fixe comme objectif primordial la recherche de solutions politiques. Pourtant, il va sans dire que les ressources sont limitées et qu'elles doivent être utilisées de manière efficiente, notamment en comblant progressivement l'écart entre les ressources que l'Organisation consacre au maintien de la paix – près de 8 milliards de dollars – et le budget alloué à la médiation et aux missions politiques spéciales, qui est d'environ 600 millions de dollars.

Nous convenons que les missions de maintien de la paix doivent faire régulièrement l'objet d'un examen qui évalue leur efficacité, le respect de leurs mandats et la nécessité de procéder à des ajustements pour répondre à l'évolution des situations. Cela étant, lorsque nous procédons à l'examen ou au retrait progressif des missions de maintien de la paix, nous devrions éviter de ne motiver nos décisions que par la nécessité de réduire les coûts, et ne pas opter pour un désengagement précoce susceptible de conduire au déploiement de nouvelles missions en cas de dégradation de la situation, comme ce fut le cas dans le passé. Une patience stratégique doit être au cœur de nos évaluations.

Quatre grands principes doivent présider aux opérations de paix. Premièrement, le processus politique doit primer et la population doit occuper une place centrale. Une mission de maintien de la paix doit avoir pour objectif principal d'appuyer des processus politiques sans exclusive visant à la réconciliation et au dialogue nationaux. La protection des civils, conformément aux Principes de Kigali, auxquels l'Italie a souscrit, doit également être l'une de ses fonctions principales.

Le deuxième principe, ce sont les mandats. Nous devons définir une stratégie d'entrée, des objectifs réalistes et mesurables pour toutes les parties concernées. Des critères clairs de déclenchement d'une stratégie de sortie responsable doivent être fournis dès le départ. Des repères échelonnés liés aux progrès politiques accomplis dans le pays doivent être mis en place, et la stabilisation doit être prise en main localement pour que le pays ne devienne pas tributaire de la mission. Les mandats doivent aussi être souples, de manière à pouvoir évoluer avec la situation. Le cas échéant, nous ne devrions pas nous abstenir de remplacer progressivement une opération militaire par une mission plus souple et à la présence restreinte, axée sur des unités de police spécialisées et des unités civiles qui se consacrent à la stabilisation, à la primauté du droit, à la justice et à la protection des civils.

Troisièmement, la participation des acteurs régionaux et le rôle des organisations régionales et sous-régionales sont indispensables pour instaurer un processus politique efficace et couronné de succès. À cet égard, je tiens à mentionner le rapport préparé en décembre 2008 par le Groupe d'experts Union africaine-ONU (voir S/2008/813), présidé par Romano Prodi, qui préconise d'apporter un appui financier prévisible aux missions de maintien de la paix de l'Union africaine ayant été approuvés par les Nations Unies. Dans ce contexte, l'Union européenne peut également avoir un rôle de premier plan à jouer pour compléter les efforts des Nations Unies sur le terrain, améliorer la coopération sur les mandats et la planification des missions, et conclure des accords en vue d'opérer conjointement avec l'ONU, comme c'est déjà le cas au Mali, au Sahel et en République centrafricaine.

Quatrièmement, pour une meilleure efficacité, renseignement, matériel et formations sont indispensables. L'innovation technologique en particulier est cruciale pour améliorer la performance des missions de paix et accroître la sécurité des soldats de la paix, comme l'a mis en évidence l'utilisation de drones au sein de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo, drones que l'Italie a été la première à fournir à la Mission il y a plusieurs années.

Enfin, la formation, en particulier la formation avant le déploiement et la formation axée sur les mandats, est impérative. Il faut résolument s'attacher à faire en sorte que les soldats de la paix des Nations Unies s'astreignent aux normes de conduite les plus strictes, en encourageant les initiatives entre les pays et en assurant des formations à l'intention des pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police comme aux donateurs, en particulier s'agissant des efforts visant à prévenir l'exploitation et les atteintes sexuelles. À long terme, la difficulté consiste à promouvoir l'autosuffisance des pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police. À cet égard, je voudrais rappeler le rôle que joue l'Italie en tant que pôle de formation et de logistique, du fait de ses installations à Vicence en association avec les États-Unis, à Brindisi où elle a ouvert le Centre de services mondial, et à Turin qui accueille l'École d'état-major des Nations Unies.

Pour terminer, je voudrais, comme les autres orateurs, rendre hommage aux femmes et aux hommes qui servent dans les missions de maintien de la paix des Nations Unies, et en particulier à tous ceux qui, au fil des années, ont perdu la vie.

M. Yelchenko (Ukraine) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Madame la Présidente, d'avoir eu cette initiative opportune qui nous donne la possibilité de débattre de manière constructive sur l'activité phare de l'Organisation des Nations Unies, à savoir ses opérations de maintien de la paix. Nous félicitons également le Secrétaire général de perpétuer la tradition en venant en personne présenter des exposés au Conseil de sécurité

sur diverses questions cruciales relatives à la paix et la sécurité internationales.

Il est notoire que, de nos jours, le monde est un endroit de plus en plus dangereux, ce qui justifie une implication accrue – et non réduite – de l'ONU dans le domaine de la paix et de la sécurité. En sa qualité de fournisseur de contingents et de personnel de police, et de pays où continue de sévir un conflit armé livré par une puissance étrangère, l'Ukraine considère que le maintien de la paix et la prévention des conflits constituent la tâche la plus importante de l'Organisation.

Au fil des ans, les opérations de paix se sont révélées être un outil adaptable et ont contribué au règlement de nombreux conflits. Un certain nombre d'exemples de réussites obtenues dans le cadre du maintien de la paix des Nations Unies ont dopé la demande d'opérations de maintien de la paix des Nations Unies, ce qui s'est traduit par l'augmentation notable de leur taille, de leur présence géographique, de leurs budget et ressources, et de la portée de leurs mandats.

Suite au rapport du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix (voir S/2015/446), divers aspects des opérations de maintien de la paix ont été largement débattus, aussi bien à l'Assemblée générale qu'au Conseil de sécurité. Nous sommes entièrement d'accord : une paix durable peut être obtenue non pas par des moyens militaires, mais par des solutions politiques. Les opérations de maintien de la paix des Nations Unies ne sont que l'un des outils qui permettent de réunir les conditions adéquates sur le terrain pour faire avancer un processus de paix.

Les opérations de maintien de la paix sont un instrument du règlement des conflits, elles ne sont pas une solution. Cela étant dit, il n'est pas possible d'obtenir une désescalade ou des progrès durables en matière de règlement pacifique ou de consolidation de la paix, y compris la tenue d'élections, sans une solide présence sécuritaire internationale à même de garantir et de surveiller la mise en œuvre de toutes les mesures liées à la sécurité jusqu'à ce que des institutions légitimes du secteur de la sécurité et du maintien de l'ordre soient mises en place ou rétablies. C'est pourquoi, aujourd'hui, on en attend davantage des Casques bleus des Nations Unies. C'est ainsi que la tâche de protéger les civils a évolué pour faire partie intégrante du maintien de la paix des Nations Unies. Les résultats obtenus dans ce domaine sont souvent déterminants pour le succès et la légitimité d'un processus de paix.

En conséquence, même dans les situations où les négociations politiques sont dans l'impasse, les opérations de maintien de la paix continuent de jouer un rôle stabilisateur important et doivent être dotées des ressources techniques, humaines et financières nécessaires. Si une opération de maintien de la paix perd la confiance de la population locale, le processus politique a peu de chances d'aboutir. À cet égard, nous souscrivons pleinement à la nécessité d'identifier les missions qui ont besoin d'une réforme structurelle, d'examiner minutieusement le mandat de chaque mission et de surveiller l'efficacité de sa mise en œuvre, en privilégiant la protection des civils et l'avènement d'un règlement politique. Nous estimons que les missions doivent être dotées de mandats clairs, cohérents, réalistes et dans le même temps suffisamment robustes pour leur permettre de garantir la sécurité et la sûreté des civils, y compris de stopper les flux illégaux d'armes et de mercenaires.

Étant donné que la sécurité sur le terrain dans les zones de conflit peut changer radicalement en très peu de temps, les mandats devraient comporter des dispositions qui permettent aux opérations de maintien de la paix d'employer la force en cas de menace directe contre leur personnel ou les civils, notamment de menaces terroristes. Seule et unique instance des Nations Unies habilitée à attribuer des mandats aux opérations de maintien de la paix, le Conseil de sécurité doit être à la hauteur de cette tâche.

Un autre aspect fondamental, c'est la transition, en temps utile, d'une opération de maintien de la paix à une autre forme de présence des Nations Unies. Nous avons été les témoins d'une réussite avec le rétablissement progressif de la paix en Côte d'Ivoire. L'Ukraine est fière de faire partie des pays fournisseurs de contingents qui ont activement contribué à cet effort en appuyant l'Opération des Nations Unies dans ce pays. Cette situation nous permet de déterminer comment ce succès a été obtenu en évaluant soigneusement la nature et l'ampleur de l'implication des Nations Unies à l'aune des progrès réalisés en matière de consolidation de la stabilité et de la paix. Nous pensons que la même approche devrait être appliquée au Libéria, qui est déjà sur la bonne voie, puisqu'il a pris la relève de la Mission des Nations Unies au Libéria pour assumer intégralement la responsabilité de sa sécurité.

Puisque nous en sommes à parler de la panoplie d'outils adaptée, le maintien de la paix des Nations Unies s'efforce actuellement de relever les défis du XXIe siècle

avec les outils du siècle dernier. Ce ne serait pas trahir un secret que de dire que les soldats de la paix des Nations Unies sont parfois sous-équipés et mal informés, et qu'il peut donc arriver qu'ils s'abstiennent d'intervenir alors même que de terribles atrocités sont commises.

Alors que la révolution technologique mondiale se poursuit, l'image d'Épinal d'un soldat de la paix de l'ONU typique, elle, reste celle d'un soldat revêtu d'un casque bleu et portant des jumelles. Il grand temps de passer d'un maintien de la paix traditionnel à un maintien de la paix intelligent et rentable en recourant aux technologies modernes, allant de la collecte des données et à téléobservation, aux armes non létales. Cela pourrait grandement servir la protection des civils et, en fait, tout le spectre couvert par un mandat de maintien de la paix.

Nombre de ces questions ont été reflétées dans le rapport du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix des Nations Unies (voir S/2015/446) et dans celui du Groupe d'experts sur les technologies et l'innovation au service des opérations de maintien de la paix des Nations Unies de 2015. Toutefois, outre l'introduction de drones dans deux missions et de ballons de surveillance dans une capitale, rien ou presque n'a été réalisé depuis. L'image du soldat portant des jumelles est toujours là. Il serait approprié de demander au Secrétaire général de faire rapport sur la mise en œuvre des recommandations formulées par le Groupe et de préparer une étude sur le rapport comparatif coût-efficacité entre le maintien de la paix numérique et le maintien de la paix traditionnel. Nous sommes convaincus que l'ONU aurait énormément à gagner d'une pléthore de technologies pour assister les opérations de paix. Rater de telles occasions signifie rater l'occasion de faire la paix, comme cela a été trop souvent le cas dans le passé lorsque l'ONU était mal outillée pour exécuter des mandats difficiles.

Une autre chose que nous ne devons pas oublier, c'est la dépendance excessive à l'égard de l'appui des Nations Unies aux missions. Toutefois, à cet égard aussi, nous devons adopter une approche à long terme. Dans certains cas, les pays hôtes deviennent dépendants de la présence des Nations Unies, alors que dans d'autres, le cycle de vie trop long peut être un signe de leurs rôles indispensables en tant que facteur local ou régional dans les questions liées à la sécurité. Nous sommes d'avis que notre rôle principal doit être de veiller à ce que chaque mission des Nations Unies soit un succès plutôt qu'un processus sans fin, sans lumière au bout du tunnel.

Enfin et surtout, ces 10 dernières années, le rôle des arrangements régionaux pertinents dans la promotion de la paix et de la sécurité s'est renforcé. L'engagement de l'Union africaine et de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest dans la crise post-électorale en Gambie en est le dernier exemple. C'est pourquoi l'Organisation des Nations Unies doit faire fond sur son partenariat stratégique avec les organisations régionales et le consolider, en œuvrant de concert avec elles et en utilisant les avantages comparatifs de tous les acteurs aux fins du maintien de la paix et de la gestion des conflits. S'il y a une conclusion que le Conseil de sécurité devait tirer du débat public sur les conflits en Europe organisé par la présidence ukrainienne en février (voir S/PV.7886), c'est que ce genre d'interaction est plus important que jamais auparavant pour la coopération entre l'Organisation des Nations Unies, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, l'Union européenne et l'OTAN.

Pour terminer, je voudrais réaffirmer la détermination de l'Ukraine à renforcer les opérations de maintien de la paix des Nations Unies et, par conséquent, notre disposition à œuvrer de façon constructive avec toutes les parties concernées.

M. Alemu (Éthiopie) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord vous remercier, Madame la Présidente, d'avoir organisé cette importante séance d'information. Je voudrais aussi remercier le Secrétaire général de son exposé très utile et, pour le dire franchement, d'avoir été une force motrice de la revitalisation des Nations Unies, notamment dans le domaine de la paix et de la sécurité.

La présente séance a certainement suscité chez l'ensemble des Membres de l'ONU un intérêt considérable. Elle a aussi déjà donné lieu à des discussions intéressantes entre journalistes, universitaires et membres des organisations de la société civile. C'est, en fait, une bonne chose, et nous faisons partie de ceux qui estiment qu'il faut une discussion franche sur la réforme des opérations de maintien de la paix des Nations Unies afin qu'elles soient adaptées à l'objectif visé.

Nous remercions la présidence des États-Unis du document de réflexion (S/2017/287, annexe) qu'elle a préparé pour cadrer le thème de notre discussion, que nous avons trouvé utile et soigneusement rédigé.

Ce dont nous parlons aujourd'hui est crucial pour le rôle de chef de file que l'Organisation des Nations Unies joue dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales. C'est un thème récurrent au Conseil de

sécurité. Tous les Membres de l'ONU sont sans aucun doute d'accord qu'il faut réformer le maintien de la paix. Il y a environ deux ans, nous avons entrepris un examen majeur des opérations de paix sous tous leurs aspects. Cela a été fait en consultation étroite avec tous les États Membres et d'autres parties prenantes concernées. Ce qui a guidé essentiellement ce processus majeur d'examen a été en fait qu'il faut absolument que les opérations de maintien de la paix des Nations Unies changent, s'adaptent aux nouvelles conditions, gagnent en efficacité et soient utilisées de façon appropriée à l'avenir.

À notre sens, le résultat de l'examen a certainement été à la hauteur des attentes en formulant des recommandations tendant au renforcement de l'efficience et de l'efficacité des opérations de paix au plan tant stratégique qu'opérationnel. Nous pensons que le résultat de l'examen a aussi posé la question extrêmement pertinente et grave soulevée dans le document de réflexion, et il y a à bien des égards répondu. Il nous parait donc que la présente séance nous donne une occasion en or de jeter des bases solides pour la mise en œuvre de la plupart des recommandations contenues dans le rapport du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix (voir S/2015/446).

Nous avons un Secrétaire général qui est réellement déterminé à mener les réformes structurelles nécessaires, conformément aux recommandations du Groupe indépendant de haut niveau, et qui a déjà commencé à prendre des mesures concrètes dans le sens de l'amélioration de l'architecture de paix et de sécurité des Nations Unies en vue de l'adapter à l'objectif visé et d'obtenir des résultats de la façon la plus efficace et la moins coûteuse qui soit.

Nous devrons lui apporter notre concours, car certaines de ces réformes importantes ne peuvent être entreprises sans la participation de tous les États Membres. Il incontestable que cela est frustrant, car réunir le consensus nécessaire n'est jamais facile, mais il est absolument nécessaire car, comme le Groupe indépendant de haut niveau l'a noté à juste titre;

> « Un grand nombre des obstacles à l'amélioration des opérations de paix sont, par nature, d'ordre politique. Ils peuvent être surmontés grâce à la volonté politique de trouver un compromis et de relever des défis de longue date » (*S/2015/446, p. 17*).

C'est pourquoi il faut œuvrer en étroite consultation et en partenariat avec les pays fournisseurs de contingents et d'autres parties prenantes concernées.

Dans le contexte de notre discussion aujourd'hui, je voudrais soulever deux points qui, bien qu'il ne s'agisse pas d'idées nouvelles, doivent, à notre avis, être mis en exergue. Nous devons adopter une stratégie politique claire pour relever efficacement les défis de la paix et de la sécurité auxquels nous sommes confrontés aujourd'hui. Il est clair depuis longtemps qu'il importe d'investir dans la prévention. Il ne s'agit pas seulement d'être rentables; le plus important c'est de sauver des vies. C'est essentiellement pour cela qu'a été créée l'Organisation – pour préserver les générations futures du fléau de la guerre.

Là où la nécessité se fait sentir, nous devons pouvoir utiliser la panoplie d'outils dont nous disposons de façon pragmatique et souple, tout en tenant compte des réalités sur le terrain. Les opérations de paix ont été et continuent d'être l'un des outils les plus importants dans la promotion et le maintien de la paix et de la sécurité internationales. C'est quand les opérations de paix sont guidées par une stratégie politique claire, adaptée à des situations de conflit spécifiques, qu'elles peuvent en fait parvenir à des résultats. Cela vaut aussi pour toute stratégie de sortie, qui doit être bien en phase avec la transition du conflit vers une paix pérenne.

Dans tous nos efforts visant à améliorer l'efficience et l'efficacité des opérations de paix, nous devons garder à l'esprit le contexte spécifique dans lequel ces missions opèrent ainsi que leur objectif stratégique. Il ne saurait y avoir de solutions toutes faites, ce qui pourrait avoir des conséquences indésirables. Nous devons peut-être revoir la manière dont les examens stratégiques sont menés. Il nous semble que ces examens peuvent être améliorés pour atteindre leurs objectifs.

L'autre point important qui mérite d'être souligné, c'est l'impératif d'établir des partenariats régionaux et internationaux, ce qui n'est plus une option, mais une nécessité. Cette question fait déjà l'objet de discussions au Conseil, et il est encourageant de savoir que cette importante réalité est maintenant mieux perçue. Ces partenariats sont incontestablement utiles non seulement pour une capacité de réponse accrue des Nations Unies aux situations de conflit, mais aussi pour garantir une plus grande efficience et une meilleure efficacité.

Enfin, en tant qu'un des principaux pays fournisseurs de contingents, nous attachons évidemment

une grande importance au renforcement des opérations de paix des Nations Unies sous tous leurs aspects. Notre contribution de longue date aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies est dictée par une ferme conviction qui repose sur notre histoire dans les domaines du multilatéralisme et de la sécurité collective. En atteste notre bilan au cours des 70 dernières années, ainsi que la performance de milliers de nos soldats de la paix qui opèrent actuellement dans certaines situations de conflit particulièrement instables et consentent de nombreux sacrifices pour défendre la paix et la sécurité régionales et internationales. Cet engagement a d'ailleurs commencé dans les années 50, lorsque, comme le représentant de la France l'a souligné, le maintien de la paix n'était qu'un concept *ad hoc* qui en était à ses balbutiements.

L'Éthiopie est disposée à envisager la possibilité d'organiser un débat public au niveau des chefs d'État et de gouvernement en septembre, lorsqu'elle assurera la présidence du Conseil, deux ans après l'examen de haut niveau des opérations de paix, pour faciliter la tenue de délibérations sérieuses et le suivi de la mise en œuvre des recommandations du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix et tracer la voie à suivre.

M. Bessho (Japon) (*parle en anglais*) : Je remercie la présidence d'avoir pris l'initiative de convoquer la présente séance d'information. Je remercie également le Secrétaire général Guterres de son exposé instructif.

Le Japon est profondément attaché aux activités de maintien de la paix des Nations Unies, et il est le troisième plus important contributeur à leur budget. Nous nous réjouissons de pouvoir débattre des mesures à prendre pour que cet outil essentiel à la réalisation de la paix et de la sécurité internationales ait le plus fort impact possible sur le terrain.

Notre objectif dans le contexte de l'examen des opérations de maintien de la paix doit être de faire en sorte que le maintien de la paix génère des résultats constants. Notre tâche essentielle consiste donc à lancer un débat sérieux et instruit pour déterminer concrètement ce que nous attendons de chaque mission.

Le présent débat doit être replacé dans son contexte : si nous devons toujours chercher à améliorer l'efficacité des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, elles sont un outil globalement économique. Pour donner un exemple, une analyse effectuée par le Government Accountability Office des États-Unis en 2006 a déterminé que la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti coûtait moins de la moitié de ce qu'aurait coûté une opération américaine de taille et de durée similaires. Notre priorité n'est pas uniquement de réduire les effectifs de maintien de la paix, mais également de veiller à ce qu'ils soient employés à bon escient lorsqu'ils peuvent apporter une contribution avec des ressources limitées.

Dans le contexte de l'examen des opérations, certaines améliorations pourraient prendre du temps. Une mesure que nous pouvons néanmoins appliquer dès aujourd'hui consiste à tenir des délibérations approfondies au Conseil sur les mandats que nous autorisons. Nous avons tendance à doter les missions de capacités supplémentaires pour faire face à des circonstances particulières, mais nous devons prendre le temps de nous pencher sur cette habitude. C'est au Conseil qu'il incombe au premier chef de définir l'objectif et les priorités clefs d'une mission en organisant des débats spécifiques. La clarté et l'efficacité des mandats, et donc des opérations de maintien de la paix, émane de la qualité de ces délibérations. Cela exige que nous examinions et analysions méthodiquement les informations qui nous parviennent du terrain, des pays fournisseurs de contingents et du Secrétariat. Un exemple récent est le débat approfondi entre les membres du Conseil et les pays fournisseurs de contingents concernant la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo, qui a permis de clarifier ce mandat et de mieux en ordonner les priorités.

Nous devons déterminer si le déploiement continu d'une opération de maintien de la paix donnée correspond à la réalité sur le terrain. Nous entendons souvent dire que la réduction des mandats ou des effectifs peut compromettre la paix et la sécurité si elle ne s'effectue pas au bon moment. Ceci ne doit cependant pas servir d'excuse pour prolonger des mandats et maintenir le statu quo sans avoir mené une réflexion sérieuse. Nous devons approfondir les débats du Conseil pour relier étroitement les processus politiques aux mandats. Nous devons également nous demander si la chronologie du déploiement est adaptée à la configuration du conflit.

Nous devons être prêts à tenir des délibérations constructives sur les stratégies de sortie des opérations de maintien de la paix, en ayant une idée précise de la situation sur le terrain, notamment les conséquence que pourrait avoir un retrait prématuré lorsqu'une solution politique se fait attendre. À cet effet, le Conseil doit envisager de renforcer sa coordination avec la

Commission de consolidation de la paix, qui peut jouer un rôle important dans la transition du maintien de la paix au relèvement après un conflit.

Pour rendre les opérations de maintien de la paix encore plus économiques, le Japon propose que nous mettions au point de nouvelles initiatives coordonnées afin de renforcer les capacités du personnel au sein des missions. Les pays fournisseurs individuels sont tenus d'imposer des normes strictes à leurs contingents, mais, dans de nombreux cas, le renforcement des capacités par le biais d'une formation complémentaire peut s'avérer utile. La coopération triangulaire entre le Secrétariat, les pays fournisseurs de contingents et un pays tiers tel que le Japon peut contribuer à ce que les soldats de la paix soient bien préparés en vue de leur déploiement sur le terrain. La standardisation de cette pratique pourrait être un moyen de garantir que les missions reçoivent systématiquement le personnel le mieux qualifié pour accomplir leurs mandats.

Nous devons faire une utilisation encore plus efficace des opérations de maintien de la paix des Nations Unies afin que cet outil vital continue de protéger les plus vulnérables tout en entrant dans le cadre plus général de la pérennisation de la paix, qui est fondé sur les piliers d'action que sont la paix et la sécurité, les droits de l'homme, et le développement. Il existe naturellement des opinions diverses concernant la manière dont cet objectif peut être réalisé. Le Japon espère que la présente séance d'information marquera le début d'un débat plus approfondi au Conseil auquel participeront un grand nombre d'acteurs au sujet de chaque mission et de chaque mandat.

M. Llorenty Solíz (État plurinational de Bolivie) (*parle en espagnol*) : La Bolivie remercie le Secrétaire général de l'exposé qu'il a présenté aujourd'hui concernant la situation des opérations de maintien de la paix. Nous remercions également le présidence d'avoir convoqué le présent débat, qui nous permet de nous pencher sur la pertinence actuelle des opérations de maintien de la paix et de nous demander si sous leur forme actuelle, elles restent le mécanisme le mieux adapté pour maintenir la paix et la sécurité internationales.

En premier lieu, nous tenons à souligner l'importance des opérations de maintien de la paix. Elles sont actuellement l'instrument le plus pertinent dont nous disposons pour maintenir la paix dans les endroits où le besoin s'en fait le plus ressentir. Nous tenons également à souligner et à saluer le rôle fondamental que jouent les soldats, les observateurs militaires, le personnel de police et le personnel civil qui constituent les effectifs des différentes missions. Ce sont eux qui sont sur le terrain et risquent leur vie au quotidien pour que les diverses missions puissent réaliser les objectifs que nous leur fixons. À cet égard, nous remercions chacune de ces personnes de ses efforts et lui souhaitons de rentrer chez elle saine et sauve une fois sa mission accomplie.

Il est important de rappeler que les opérations de maintien de la paix existent depuis moins de 70 ans. Durant cette période, 69 missions ont été déployées, et 16 sont actives aujourd'hui. Au nombre des succès notables enregistrés par ces opérations, elles ont contribué à mettre fin à des conflits et à promouvoir la réconciliation dans divers pays, notamment El Salvador et le Guatemala dans ma région, et elles contribuent à la stabilisation d'Haïti.

L'État plurinational de Bolivie collabore depuis 20 ans avec le Département des opérations de maintien de la paix. En 1997, l'Organisation a signé avec la Bolivie un accord en vertu duquel celle-ci est devenue un pays fournisseur de contingents. En 1999, nous avons déployé 70 soldats pour contribuer à la clôture de la Mission d'observation des Nations Unies en Angola, tâche qui a été menée à bien.

De la même manière, la Bolivie a participé, en tant que pays fournisseur de contingents, à la Mission d'observation des Nations Unies en République démocratique du Congo, qui a été remplacée par l'actuelle Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo, ainsi qu'à la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti. Dans chacune de ces missions, les contingents boliviens ont fait preuve du plus grand professionnalisme, en respectant toujours les principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et en agissant dans le cadre du droit international. La Bolivie fournit actuellement des observateurs militaires à quatre des 16 missions existantes. Nous sommes déterminés à aider chacune d'entre elles à atteindre ses objectifs, et pour ce faire, notre personnel agit sur la base des principes susmentionnés.

La délégation des États-Unis, qui a organisé cette séance d'aujourd'hui, a encouragé les membres du Conseil à se concentrer sur la question de savoir si les opérations de maintien de la paix, dans leur configuration actuelle, restent le mécanisme le plus adéquat pour répondre aux besoins de ceux qui se trouvent sur le terrain et pour réaliser les objectifs politiques du Conseil. C'est pourquoi il est important d'examiner la validité actuelle

de chacune des opérations de maintien de la paix. Il y a trois points que nous devons examiner à cet égard. Le premier concerne l'appui politique que requiert chacune des missions, tant de la part du gouvernement du pays où elles sont déployées que des organisations régionales et de la communauté internationale en général. Deuxièmement, nous devons toujours garder à l'esprit les raisons qui sous-tendent le déploiement d'une mission. Troisièmement, nous devons toujours garder à l'esprit les mandats et objectifs spécifiques de chaque mission.

En ce qui concerne le premier point, la Bolivie estime que chacune des missions doit bénéficier de l'appui politique du ou des pays où elle est déployée. Il est impossible d'envisager des résultats positifs, même si la mission se conforme à son mandat, si elle ne dispose pas du consentement des principales parties au conflit dans chaque situation. C'est pourquoi il faudrait restructurer le mandat, voire remettre en question l'existence même de la mission, si pour une raison ou une autre, elle ne pouvait compter sur le consentement des parties.

Cela m'amène à mon deuxième point. Pour que les missions puissent être considérées comme légitimes par les parties au conflit, il est essentiel qu'elles œuvrent à la réalisation des objectifs pour lesquels elles ont été conçues et respectent les principes des opérations de maintien de la paix. En ce sens, elles doivent être impartiales et viser simplement à établir une paix durable. Elles ne doivent à aucun moment être considérées ou utilisées comme une force d'intervention, ni servir de justification à une politique de changement de régime. Dans chaque cas, les opérations de maintien de la paix doivent respecter l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale de chacun des pays dans lesquels elles interviennent.

En ce qui concerne le troisième point, les missions doivent toujours avoir un mandat clair, mesurable et réalisable. Nous devons utiliser les outils à notre disposition, tels que les outils de suivi et d'évaluation, afin de vérifier que les missions respectent bel et bien leurs objectifs et accomplissent leur mandat. Celles qui, pour une raison ou une autre, ne le font pas doivent être évaluées, et leur mandat reconfiguré. Une partie du système des Nations Unies, qui comprend les opérations de maintien de la paix, est tombée dans un cercle vicieux de bureaucraties autosuffisantes dans le cadre duquel les mandats ont été déformés et la bureaucratie est devenue une fin en soi. En d'autres termes, nous sommes dans une situation où nous ne voyons pas d'issue et chaque année, nous renouvelons les mandats simplement pour éviter de nouvelles complications. À cet égard, il est très important que chacune des opérations de maintien de la paix ait une durée de vie maximale, après quoi elle devra naturellement être évaluée et conclue. Si le conflit couve toujours, il faudra alors créer une nouvelle mission, avec un nouveau mandat et de nouveaux objectifs, qui devront être mesurables et réalisables au fil du temps.

Avant de terminer, il est important de mentionner un autre point qui, même s'il n'a aucun rapport avec les trois précédents que j'ai mentionnés, mérite toute l'attention du Conseil. C'est la question des dommages que peuvent causer les opérations de maintien de la paix, comme ce fut le cas de l'épidémie de choléra qui a touché Haïti ces dernières années, et dans le déclenchement de laquelle l'Organisation a déjà reconnu certaines responsabilités. Il est important que les missions travaillent toujours en coordination avec les autorités locales sur les questions de planification et d'installation du personnel.

Enfin, je voudrais souligner que la Bolivie appuie pleinement le travail effectué dans le cadre de toutes les opérations de maintien de la paix et apprécie les efforts et le sacrifice faits par les personnes qui les composent.

M. Skoog (Suède) (*parle en anglais*) : Pour commencer, je vous remercie, Madame la Présidente, d'avoir pris l'initiative d'organiser ce débat très important aujourd'hui. Il intervient à un moment important. L'étendue et la nature des menaces à la paix et à la sécurité internationales évoluent et se multiplient. Et, comme le Secrétaire général nous l'a dit précédemment, l'ONU doit apporter des changements à « sa culture, sa stratégie, ses structures et ses opérations » pour faire face à ces nouveaux défis.

Le maintien de la paix constitue un outil essentiel, *sui generis* et, à l'aune de plusieurs mesures, efficace dans la panoplie de l'ONU pour la paix et la sécurité. Cependant, de nos jours, pour que l'ONU soit à la hauteur des engagements souscrits dans la Charte des Nations Unies en faveur du maintien de la paix et de la sécurité, ces opérations doivent non seulement devenir plus efficaces, mais aussi améliorer leur contribution à une paix durable. Nous devons également garder à l'esprit que les ressources sont limitées et doivent être utilisées de la manière la plus efficace possible, bien que le point de départ soit de sauver des vies, non pas d'économiser de l'argent. Et pour sauver des vies, nous devons résoudre les conflits et les prévenir. C'est la raison pour laquelle l'accent que le débat d'aujourd'hui

met sur les fondements politiques nécessaires pour assurer le succès des opérations de maintien de la paix est particulièrement utile.

Les conclusions des trois examens du dispositif de paix et de sécurité de l'ONU qui ont été menés en 2015 concordent tous sur la nécessité d'une réforme et fournissent une feuille de route pour y parvenir. Il est temps maintenant d'y donner suite. Au cœur de ces examens, il est clairement entendu que l'ONU doit adopter une approche plus globale du maintien de la paix et de la sécurité. Nous nous félicitons du travail déjà en cours, notamment l'examen interne des activités du Secrétariat relatives à la paix et à la sécurité. Nous espérons que cela conduira à une ONU à même de répondre à l'échelle du système et de manière bien coordonnée aux menaces à la paix et à la sécurité. Nous appuyons les neuf grands chantiers prioritaires de réforme que le Secrétaire général nous a présentés cet après-midi, et je voudrais revenir sur quelques-uns d'entre eux.

Premièrement, nous entendons dire presque chaque jour au Conseil qu'il n'existe pas de solution militaire à un conflit particulier et qu'en ce sens, nous devons reconnaître la primauté de la politique, ce qui veut dire que la paix ne peut être instaurée que sur la base de solutions politiques qui visent à pérenniser cette paix. Ce principe doit guider toutes les opérations de paix et est également un élément crucial en ce qui concerne la protection des civils. Si nous voulons élaborer des stratégies politiques efficaces, nous devons bien comprendre le conflit et son contexte. Cela signifie qu'il faut poser des questions parfois difficiles et que la réponse dépendra de chaque contexte. Le Conseil doit donc être soutenu dans son travail et recevoir la contribution du Secrétaire général sous la forme d'analyses du conflit fiables et de qualité, établis conjointement avec l'ensemble du système des Nations Unies. Les exposés du Secrétariat doivent donner un aperçu plus complet de la situation afin de permettre au Conseil de prendre des décisions plus éclairées. Les examens stratégiques avant le renouvellement des mandats doivent comprendre des options claires pour aider le Conseil à prendre ses décisions en connaissance de cause.

Deuxièmement, les mandats adoptés par le Conseil doivent être véritablement adaptés à l'objectif visé. Convenir de mandats plus réalistes, plus souples et plus adaptés au contexte permettra d'accroître les chances de succès. Les tâches dans le cadre de ces mandats doivent être hiérarchisées, assorties d'un calendrier et ajustées au fil du temps. Les stratégies de sortie et les phases de transition des opérations de maintien de la paix doivent être analysées et prévues à un stade précoce, en coopération avec tous les acteurs concernés. Il est important de savoir à quoi ressemblerait une opération couronnée de succès, en incluant des objectifs clairs et mesurables, accompagnés d'indicateurs de progrès. Nous ne devons pas craindre d'examiner régulièrement les mandats et de corriger le tir, lorsque cela est nécessaire. Des objectifs et des critères clairs constituent également un outil de dialogue important avec le pays hôte, ce qui est crucial. Un bon exemple en est le cadre d'engagement mutuel entre la République centrafricaine et la communauté internationale, qui définit les responsabilités et décrit ce que chaque partie doit faire pour contribuer à la paix.

Troisièmement, afin de mieux prévenir les conflits et de promouvoir la stabilité à long terme, tous les outils dans la panoplie doivent être examinés par le Conseil et l'ONU dans son ensemble. Ils doivent être utilisés de manière plus stratégique pour soutenir les objectifs politiques définis, avec l'ensemble du système des Nations Unies agissant de manière globale à l'appui des pays. Par conséquent, une plus grande cohérence entre les opérations de maintien de la paix et les systèmes humanitaires et de développement de l'ONU est essentielle. Les capacités de la police jouent un rôle primordial, qui est distinct de celui de l'armée, et doivent donc également être intégrées. Les stratégies plus vastes qui portent sur le processus de paix dans son ensemble doivent être inclusives et fondées sur le plein respect des droits de l'homme et du droit international humanitaire. Et comme nous le savons tous, mais ne le faisons pas toujours, nous devons garantir l'inclusion et la participation effective des femmes, ce qui, comme le Secrétaire général l'a dit à juste titre, est essentiel. Les acteurs régionaux qui entreprennent des missions au nom du Conseil, telles que la Mission d'observation militaire de l'Union africaine en Somalie, sont indispensables et doivent être soutenus, notamment par le biais d'un financement prévisible.

Enfin, le dialogue entre le Conseil de sécurité et les pays fournisseurs de contingents et de personnel de police doit être renforcé et rendu plus dynamique, aussi bien dans la conception que dans l'exécution des mandats. Les défis et les expériences des pays fournisseurs de contingents et de personnel de police sont une source précieuse d'informations pour le Conseil. En plus d'être à l'écoute, le Conseil doit veiller à ce que les contingents

et les effectifs de police des Nations Unies reflètent la diversité des États Membres de l'Organisation, répondent aux conditions requises et aux normes et s'acquittent de la tâche énoncée dans les mandats, ce qui exige de la part des pays fournisseurs de contingents qu'ils déclarent toute réserve à cet égard. En outre, il faut évaluer les besoins de renforcement des capacités des opérations de maintien de la paix et les appuyer.

Je tiens à souligner que chaque soldat de la paix et chaque opération de maintien de la paix doivent faire tout leur possible lorsque des civils font l'objet de menaces imminentes. Et bien sûr, comme l'a souligné le Secrétaire général. Il faut appliquer une politique de tolérance zéro à l'encontre de l'exploitation et des atteintes sexuelles.

La Charte des Nations Unies énonce notre volonté d'unir nos forces pour maintenir la paix et la sécurité internationales. Les opérations de maintien de la paix sont peut-être le symbole le plus tangible de cet objectif. En cette période de nouveaux défis, nous sommes prêts à travailler avec le Secrétaire général, le Conseil de sécurité et l'ensemble des membres de l'ONU pour veiller à ce que ces opérations soient le plus efficace possible.

M. Abdoulatta (Égypte) (*parle en arabe*) : Tout d'abord, je voudrais remercier la présidence américaine du Conseil de sécurité d'avoir organisé cet important débat.

L'évolution des conditions de sécurité et la nature complexe des conflits font qu'il est impératif que nous réexaminions l'efficacité et l'utilité des outils dont dispose le Conseil de sécurité pour prévenir, gérer et régler les différends. Il est indéniable que les opérations de maintien de la paix sont parmi les plus importants de ces outils, ce qui rend d'autant plus nécessaire que nous les examinions afin de maintenir leur efficacité et leur crédibilité.

Nous remercions le Secrétaire général pour sa déclaration et tenons à réaffirmer que nous appuyons tous les principes qu'il a proposés. Nous nous félicitons de l'initiative prise par la présidence pour faire la lumière sur la nécessité de revoir les mandats actuels afin de les développer et de les renforcer. Cela permettra un nouvel engagement à mettre fin à des conflits qui ont trop duré, où certaines opérations de maintien de la paix sont devenues de simples symboles de l'incapacité de la communauté internationale à contribuer efficacement à un règlement définitif de différends vieux de plusieurs décennies. Par conséquent, nous ne considérons pas nécessairement l'objectif de l'examen comme un simple exercice pour réduire les coûts ou réaliser des économies importantes dans les budgets des opérations de maintien de la paix. Si nous convenons que l'objectif de cet examen est de trouver les moyens de renforcer l'efficacité des opérations de maintien de la paix en les rendant plus focalisées, nous pensons alors qu'il faudra entreprendre une analyse approfondie des contextes politique, sécuritaire et régional des opérations de maintien de la paix. En outre, il nous faudra évaluer l'efficacité et l'impact des outils connexes des initiatives politiques régionales et des régimes de sanctions.

Les opérations de maintien de la paix doivent être abordées sous l'angle du continuum de la riposte aux conflits, ce qui signifie que les mandats des opérations doivent être élaborés dans un contexte d'engagement continu qui comprend des approches intégrées, physiques, opérationnelles et pragmatiques, bien entendu, dans le contexte spécifique à l'examen. Les mandats doivent être restructurés ou réalignés en permanence en réponse à l'évolution politique et opérationnelle de la situation.

Il importe également que les évaluations soient fondées sur des éléments qui se sont avérés nécessaires au succès de ces missions, y compris, par exemple, un processus politique appuyé aux niveaux régional et international, tel que l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour. Cela a également été le cas pour la Sierra Leone, le Timor-Leste et la Côte d'Ivoire avant la fin de la Mission des Nations Unies en Sierra Leone, de la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste et de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire, respectivement. Ces opérations ont été jugées fructueuses.

Parallèlement, les stratégies de sortie pour la Mission des Nations Unies au Libéria et la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti sont deux cas où il n'a pas été nécessaire de maintenir une large présence de sécurité des Nations Unies en vertu d'un mandat d'une opération de maintien de la paix. Au contraire, la présence des Nations Unies doit répondre à la nécessité de maintenir la consolidation de la paix et le renforcement des capacités nationales pour permettre aux États et aux sociétés de s'approprier les mécanismes qui sèment les graines de la prévention des conflits et de les développer.

Outre qu'un cadre crédible est l'une des conditions du succès des opérations de maintien de la paix, le maintien de la confiance du pays hôte dans la crédibilité

d'une mission des Nations Unies et la coopération conséquente qui aboutirait à la réussite de cette mission doivent rester un des principaux critères d'évaluation de la pertinence d'une certaine opération de maintien de la paix à l'engagement des Nations Unies dans les efforts de règlement. On constate un rappel poignant de l'importance de cette perspective dans les difficultés rencontrées par la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud. Par ailleurs, les relations du Gouvernement congolais, avec la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo et du Gouvernement malien avec la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali ont traversé des stades critiques qui ont eu des incidences négatives sur la performance et l'efficacité de ces deux missions, ce qui a donné lieu à une réorganisation et à une restructuration des rôles des missions pour les rendre plus réceptives aux besoins et à l'évolution de la situation dans les deux pays.

Les exemples précédents montrent clairement que l'efficacité et le fonctionnement des opérations de maintien de la paix sont un processus dynamique qui exige une évaluation et une révision constantes, multidimensionnelles et intégrées du rôle, du mandat et de la structure d'une mission. Par conséquent, nous ne pouvons pas examiner efficacement les opérations de maintien de la paix et étudier les moyens de les améliorer sans un examen préalable de l'architecture de paix et de sécurité de l'Organisation des Nations Unies, y compris le rôle de l'ONU dans l'appui aux efforts de pérennisation de la paix, et sans prendre en considération les rôles des organismes fonds et programmes des Nations Unies et d'autres organismes internationaux. C'est pourquoi la Commission de consolidation de la paix peut jouer un rôle consultatif de plus en plus important dans tous les conflits, pour aider le Conseil de sécurité à réaligner ses mandats sur la vision globale de la pérennisation de la paix et à s'attaquer aux causes profondes des conflits.

Des consultations étroites avec les pays fournisseurs de contingents sont de la plus haute importance, en particulier au stade de l'élaboration et de l'examen du mandat, afin d'intégrer l'expérience sur le terrain dans chaque mandat conformément au concept de la participation et de l'appropriation collective des mandats. Pour cette raison particulière, le mécanisme de consultation tripartite entre le Conseil de sécurité, les pays fournisseurs de contingents et le Secrétariat doit être mis à profit dans toutes les missions déployées.

Je voudrais faire six observations qui, à notre avis, contribueront à rendre les mandats des futures opérations de maintien de la paix plus efficaces.

Premièrement, les opérations de maintien de la paix ne doivent pas être surchargées de tâches irréalistes qui excèdent leur capacité et ne reconnaissent pas les réalités politiques et opérationnelles.

Deuxièmement, les stratégies de sortie doivent être conçues dès les premiers stades de l'élaboration des mandats sur la base sur de critères clairs et d'un calendrier précis. Ces éléments devraient être revus régulièrement afin de permettre au Conseil de redéfinir le mandat conformément à l'évolution récente de la situation.

Troisièmement, un partenariat stratégique avec le pays hôte doit être établi et mettre l'accent sur l'appropriation nationale des efforts de dialogue et de réconciliation et sur l'amélioration de la communication pour renforcer la confiance mutuelle. Un tel environnement contribuerait grandement à la réussite de la mission tout en évitant les obstacles.

Quatrièmement, il faut accorder une attention suffisante au renforcement des capacités nationales de sécurité pour permettre à l'État d'assumer la responsabilité de la protection des civils. Une telle approche permettrait d'éliminer la culture de dépendance excessive du pays hôte vis-à-vis des composantes militaire et de police de la mission, ce qui rend plus difficile de mettre fin à un mandat le moment venu.

Cinquièmement, il faut encourager les synergies et les complémentarités entre l'ONU les organisations et arrangements régionaux en matière de règlement des conflits, selon les avantages comparatifs de chacun. Un bon exemple à cet égard est le partenariat qui pourrait être institué avec l'Union africaine pour faire face aux crises sur le continent, même si l'avenir d'un tel partenariat dépend de la possibilité pour les opérations de soutien de la paix sous conduite africaine d'avoir accès au budget des opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

Sixièmement, il faut redynamiser le partenariat entre le Secrétariat et les pays qui fournissent des contingents en ce qui concerne la mise en œuvre de la politique de tolérance zéro visant à lutter contre l'exploitation et les atteintes sexuelles dans les opérations de maintien de la paix, conformément au cadre général approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 71/278.

L'Égypte est un grand pays fournisseur de contingents aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies. À ce titre, nous avons proposé d'accueillir la réunion ministérielle de 2018 sur les opérations de maintien de la paix. Nous espérons vivement coopérer avec le Conseil de sécurité, le Secrétariat et les pays fournisseurs de contingents afin que cette réunion représente un grand pas en avant dans la qualité de nos efforts conjoints pour renforcer les opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration à titre national en tant que représentante des États-Unis.

Je voudrais remercier le Secrétaire général d'avoir pris le temps de venir nous parler du maintien de la paix et, surtout, de ses efforts et de sa volonté d'envisager la réforme du maintien de la paix de telle sorte que nous puissions le rendre plus efficace pour ceux qui en ont besoin.

Je tiens également à remercier mes collègues de leur participation à cette importante discussion. J'estime que beaucoup de ce qui a été dit est très utile, mais surtout, il me semble qu'il y a un réel effort collectif en vue de réformer le maintien de la paix afin qu'il fasse davantage pour les populations sur le terrain d'une manière qui n'est pas seulement rationnelle mais aussi efficace. Je les remercie d'avoir pris le temps d'y réfléchir.

Quand on lui demande ce que fait l'ONU, le citoyen moyen répondra, selon toute probabilité, qu'elle s'occupe du maintien de la paix. Le Casque bleu est le symbole le plus reconnaissable de la présence de l'ONU et de son action dans le monde. Avec un total de plus de 100 000 personnes et un budget de près de 8 milliards de dollars, le maintien de la paix est l'outil le plus puissant dont dispose l'ONU pour promouvoir la paix et la sécurité internationales. Nous saluons tout particulièrement le courage des hommes et des femmes qui risquent leur vie dans les missions de maintien de la paix et rendons hommage aux plus de 3 500 soldats de la paix qui ont fait le sacrifice ultime pour que d'autres puissent vivre en sécurité. Mobilisant les contingents et les ressources de nombreux pays, les activités de maintien de la paix contribuent à répartir le fardeau de la promotion de la sécurité mondiale. Lorsque le maintien de la paix fonctionne bien, on observe que les pays peuvent mettre fin aux conflits internes, rétablir des processus politiques démocratiques et développer leurs propres capacités pour protéger leurs populations.

Je pense toutefois que nous conviendrons tous que le maintien de la paix est loin d'être parfait. Nombre des débats que le Conseil de sécurité a déjà tenus sur la question de la réforme du maintien de la paix ont porté sur les problèmes liés aux opérations et à l'efficacité. Ce sont là des éléments extrêmement importants et les efforts doivent se poursuivre. Mais lorsque je pense au maintien de la paix des Nations Unies, je me rappelle de ce que j'ai appris lorsque j'étais une comptable débutante, à savoir qu'il faut toujours revenir aux fondamentaux et veiller à ce qu'il y ait des résultats quantifiables et une responsabilisation. Nous devons travailler plus intelligemment. Nous devons obtenir des résultats. Nous devons parvenir à l'efficacité, et pas seulement financière. Nous devons nous concentrer sur l'objectif originel. Sommes-nous en bonne voie d'atteindre cet objectif? Sommes-nous en train de répondre aux besoins des populations?

Parce que nous ne pouvons pas continuer de déployer ces énormes missions indéfiniment, nous devons axer notre attention sur les personnes dont nous sommes censés améliorer les conditions de vie, sur les Casques bleus qui n'ont pas l'appui ou le commandement dont ils ont besoin et sur les contribuables qui paient la facture. Le fait est que, dans de nombreux cas, le maintien de la paix des Nations Unies ne fonctionne tout simplement pas. Ainsi au Darfour, où une force de 17 000 hommes conçue pour les défis d'hier n'est pas adaptée pour répondre aux besoins d'aujourd'hui. Au Soudan du Sud, où le personnel des Nations Unies a aidé à sauver des centaines de milliers de civils, mais où ces personnes vulnérables n'ont aucun espoir de retrouver une vie normale. En République démocratique du Congo, où le Gouvernement utilise les Nations Unies pour neutraliser exclusivement les groupes armés qui l'intéresse, sans se préoccuper des autres. En dehors de l'Afrique, il y a la mission au Kosovo qui, si nous sommes honnêtes avec nous-mêmes, n'a plus de véritable raison d'être.

Le risque est d'instaurer une paix artificielle, une paix subventionnée qui décourage les vraies solutions locales à ces crises. C'est pourquoi nous devons réfléchir et pourquoi nous avons besoin de ce genre d'examen stratégique franc. Nous invitons les membres du Conseil à se joindre à nous pour évaluer chacune de nos missions de maintien de la paix à mesure qu'intervient le renouvellement de leur mandat. Notre objectif est d'identifier les missions où les conditions politiques sous-jacentes ne permettent pas un règlement, un élément dont de nombreuses études ont conclu qu'il était un facteur clef de la réussite d'une mission. Pour

nous guider, nous avons défini un ensemble de principes qui devraient, selon nous, régir la vie des missions.

Nous avons déjà évoqué le premier d'entre eux, à savoir que les missions doivent être là pour appuyer des solutions politiques. La mission au Soudan du Sud, par exemple, concerne un gouvernement qui est englué dans une guerre civile. À l'heure actuelle, il n'y a aucune voie politique crédible permettant de rétablir la paix. Rien n'incite le Gouvernement à mettre fin au conflit, lequel gouvernement a même rendu le travail de nos soldats de la paix plus difficile. Nous n'arrivons pas à trouver une issue à ce problème. Même s'il est sûrement plus facile d'accepter la situation et de prolonger le statu quo, ce n'est pas nous rendre service, ni aux populations sur place, que de le faire. Le Conseil doit s'engager à faire pression sur les gouvernements non coopératifs.

Le deuxième principe est également fondamental. Nous avons besoin de la coopération du pays hôte. Cela ne veut pas dire que le Conseil doit éviter les pays où il n'est pas le bienvenu ou renoncer à exercer son droit d'intervenir au besoin, comme le prévoit la Charte des Nations Unies. Toutefois nous devons admettre que, dans bien des cas, les missions ne réussissent pas à aider les populations sur place quand le gouvernement hôte choisit d'y faire obstacle. Au Darfour, le Gouvernement a cherché dès le départ à entraver notre force de maintien de la paix. Il a retardé la délivrance des visas, entravé la liberté de circulation et fait durer le dédouanement des rations et du matériel. La mission en a pâti, et donc les populations sur place en ont pâti.

Troisièmement, les mandats de maintien de la paix doivent être réalistes et applicables. Les mandats doivent être adaptés aux défis auxquels le pays est confronté et s'accompagner des ressources et des capacités requises pour faire le travail. Dans le même temps, nous devons éviter le gonflement des missions. Bien souvent, au fil du temps, les missions enflent progressivement et voient leurs tâches et leurs effectifs augmenter. Au final, nous nous retrouvons avec des missions gigantesques, à la chaîne de commandement et aux priorités peu claires. Ainsi au Liban, la mission effectue un travail primordial s'agissant de maintenir la stabilité le long de la Ligne bleue, mais au-delà de ces tâches fondamentales de surveillance, elle fait de tout, de la publication de magazines jusqu'à la fourniture d'une marine.

Quatrièmement, nous devons avoir une stratégie de sortie. Nous devons dès le départ nous entendre sur les critères de succès, les moyens de les atteindre et la manière de mettre le pays ou la région sur la voie lui permettant de se passer de la mission. Ces stratégies doivent être envisagées dès les premières étapes de la planification d'une mission et elles doivent être un élément central des rapports réguliers qui sont présentés.

Enfin, nous devons être prêts à modifier les mandats aussi bien lorsque les choses s'améliorent que lorsqu'elles ne parviennent pas à s'améliorer. Notre objectif doit être remettre en selle les habitants de la région concernée. Lorsqu'on y parvient, on ne doit pas laisser l'inertie institutionnelle prolonger indéfiniment les opérations. Quand les choses n'évoluent pas, nous devons être prêts à retirer ou à restructurer la mission et à envisager d'autres moyens de ramener la stabilité.

Nous avons déjà commencé à appliquer ces principes à la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO). La Mission travaille dans un pays où il est de plus en plus clair que le Gouvernement s'en prend à son propre peuple. Des rapports récents ont révélé que l'État était coupable de violations des droits de l'homme, y compris le meurtre de 480 civils. Pourtant, nous demandons à nos soldats de la paix d'épauler ce même gouvernement. C'est la raison pour laquelle les changements que nous avons apportés au mandat de la MONUSCO la semaine dernière étaient si indispensables. Désormais, nous allons nous concentrer sur la protection des civils et l'appui à la transition démocratique du pouvoir. Nous allons élaborer une stratégie de sortie et exiger que les pays qui fournissent des contingents soient véritablement responsables.

J'ai conscience que les débats sur la réforme du maintien de la paix se concentreront dans les semaines à venir sur le budget et le niveau des effectifs, mais je crois que l'expérience montre que le financement n'est pas une garantie de succès. Je suis consciente également que certains voient cette initiative comme un désengagement des États-Unis de la scène internationale. Rien n'est moins vrai. Les États-Unis vont continuer de jouer les chefs de file, ici à l'ONU et dans le monde réel. Faire preuve de leadership, c'est aussi savoir quand quelque chose ne fonctionne pas et avoir la volonté d'y remédier. J'espère sincèrement travailler avec tous les membres du Conseil précisément à cette fin.

Je reprends à présent mes fonctions de Présidente du Conseil.

La séance est levée à 18 h 50.